



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Carte d'identité p.3-4
Gouvernance p.5-8
Compétences p.9-11
Moyens financiers p.12
Moyens Humains p.13-14
Moyens de Communication p.15-16

ACTIONS POUR L'ENFANCE
ET LA JEUNESSE

Service Enfance-Jeunesse p.17-19
Transports Scolaires p.20
RAM p.21-22

ACTIONS POUR LES SENIORS

Service Etoile p. 23-28

ACTIONS CULTURELLES

École de Musique p.29-30

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Service Tourisme p.31-33
Abattoir p.34

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

SCOT p.35
Sentiers p.36
Cours d'eau p.36

GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations p.36

GESTION DES DÉCHETS

Service Environnement - Déchets p.37-42
Tri et réduction des déchets p.43-44

AUTRES ACTIONS

Nouvelles technologies p.45
Aire d'accueil des gens du voyage p.46
Maison funéraire p.46

RAPPORT FINANCIER

Budget principal p.47-48
Budget Abattoir p.49
Budget Maison funéraire p.50
Budget Transports scolaires p.51
Liste des marchés passés p.52

2018 EN IMAGES



JANVIER

Exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes (Prévention des inondations).



FÉVRIER

Animations proposées aux 11-17 ans par l'Espace Jeunes comme avant chaque vacances scolaires.



MARS

L'Ecole de Musique recevait «Quatre à 4», groupe de trombones (antoine courtois)



AVRIL

Soirée-débat «Soit gentil ! Les pièges du faire plaisir» organisée par le Relais Assistantes Maternelles (RAM)



MAI

Signature du CAR : Contrat Ambition Région avec la Région et visite du futur bâtiment «Ecole de Musique»



JUIN

Reprise des travaux d'aménagement du Col de l'Iseran (2^{ème} section) : mobilier, signalétique...



JUILLET

Poursuite de l'aménagement du nouveau bâtiment intercommunal «Ecole de Musique / RAM»



AOÛT

Inauguration du 1^{er} tronçon de l'itinéraire cyclable «Haute Tarentaise» à Villaroger



SEPTEMBRE

1^{ère} édition du World Clean Up Day en Haute Tarentaise avec le Service Tri et Réduction des Déchets.



OCTOBRE

Prévention dans les bus scolaires auprès des 6^{èmes} de la Cité Scolaire Saint Exupéry



NOVEMBRE

Participation de l'ECOLE DE MUSIQUE AU WINTER FILM FEST



DÉCEMBRE

Création de l'Office de Tourisme Intercommunal en conseil communautaire du 4 décembre 2018

CARTE D'IDENTITÉ

La Haute Tarentaise se situe en Savoie à la frontière italienne. Cette vallée est réputée pour ses stations de ski mondialement connues avec notamment l'Espace Killy, l'Espace San Bernardo et Paradiski.



- 8 communes
- 16 541 habitants
- 130 000 lits touristiques
- 57 000 hectares
- 1 vallée façonnée par l'Isère
- 34 conseillers communautaires

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est composée de 8 communes : Les Chapelles, Bourg Saint Maurice - Les Arcs, Séez, Montvalezan - La Rosière, Sainte-Foy Tarentaise, Tignes, Villaroger et Val d'Isère.

C'est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a ses propres moyens d'action et s'administre librement.

Adresse du siège : Communauté de Communes de Haute Tarentaise, BP n°1 73 700 Séez.



LES CHAPELLES
568 habitants



BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS
7 675 habitants



VILLAROGGER
393 habitants



SÉEZ
2 440 habitants



MONTVALEZAN - LA ROSIÈRE
708 habitants



SAINTE-FOY TARENTAISE
755 habitants



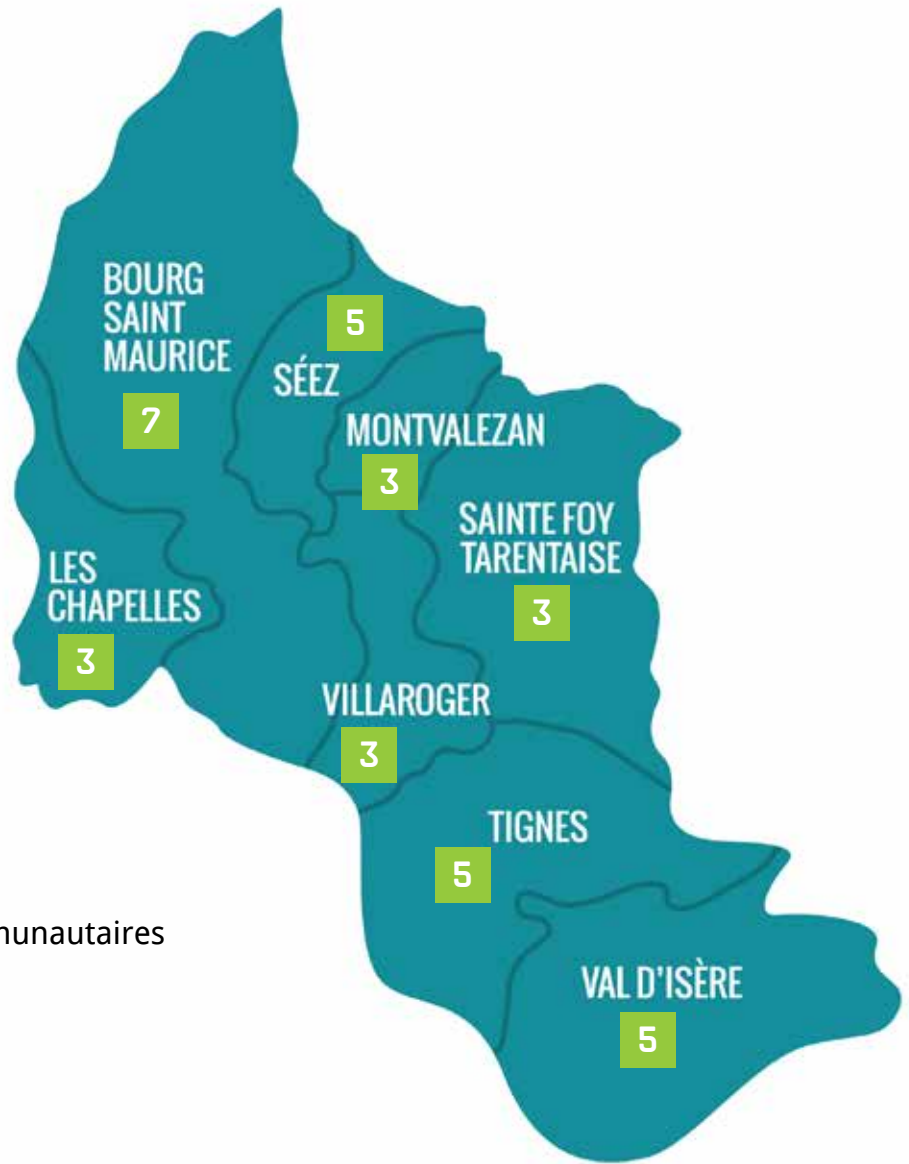
TIGNES
2 407 habitants



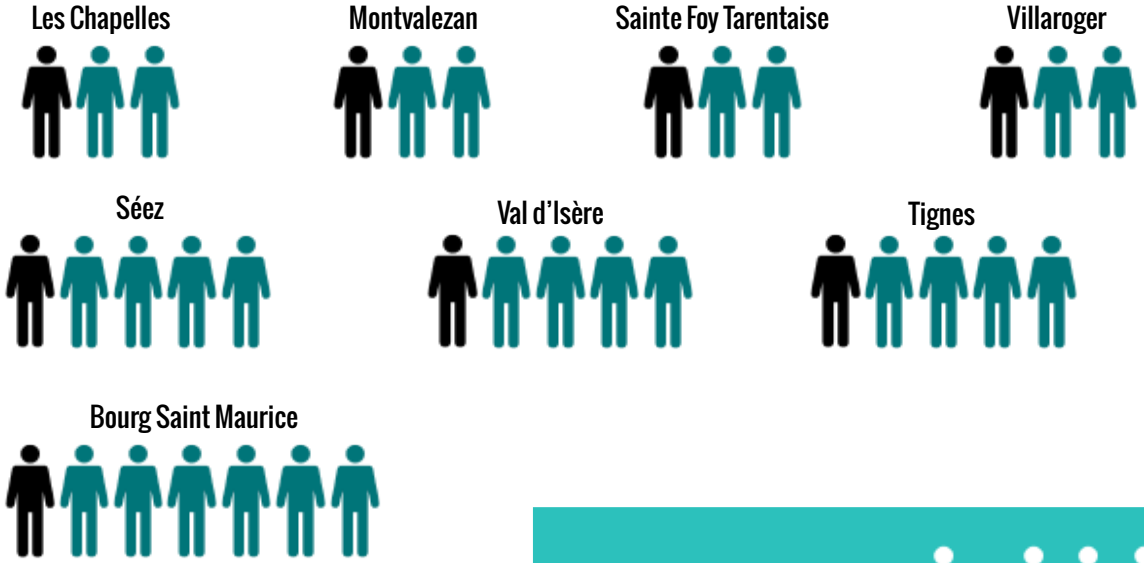
VAL D'ISÈRE
1 595 habitants

La Communauté de Communes est constituée de **3 instances** où siègent les élus :

- **Le Conseil Communautaire** arrête les décisions dans le cadre de la politique communautaire qu'il a défini. Il est public et se réunit tous les 2 mois environ. 34 élus y siègent (lire p.7)
- **Le Bureau** coordonne les réflexions et fixe les orientations.
7 Vice-Présidents et 1 Président y siègent (soit 1 représentant par commune)
- **Les commissions** ont vocation à proposer, à débattre et à travailler sur les projets. Elles sont animées par un Vice-président assisté de techniciens. Elles sont constituées d'une dizaine d'élus qui ont souhaité y siéger et parfois d'invités : experts dans le domaine.



RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Les 34 élus du conseil élisent
1 Président et 7 Vice-présidents



LE BUREAU

Président

M. Gaston PASCAL-MOUSSELDARD
1^{er} adjoint à Villaroger

1^{er} Vice-Président au tourisme

M. Gérard MATTIS, 1^{er} adjoint à Val d'Isère

2^{ème} Vice-Président aux actions culturelles

M. Michel GIRAUDY, maire de Bourg Saint Maurice

3^{ème} Vice-Présidente aux actions jeunesse

Mme Maud VALLA, 4^{ème} adjointe à Tignes

4^{ème} Vice-Président en charge des actions envers les personnes âgées et handicapées

M. Jean-Luc PENNA, maire de Séez

5^{ème} Vice-Président à l'environnement et au cadre de vie

M. Jean-Claude FRAISSARD, maire de Montvalezan

6^{ème} Vice-Président au développement territorial et aux nouveaux projets structurants

M. Paul CUSIN-ROLLET, maire de Sainte Foy Tarentaise

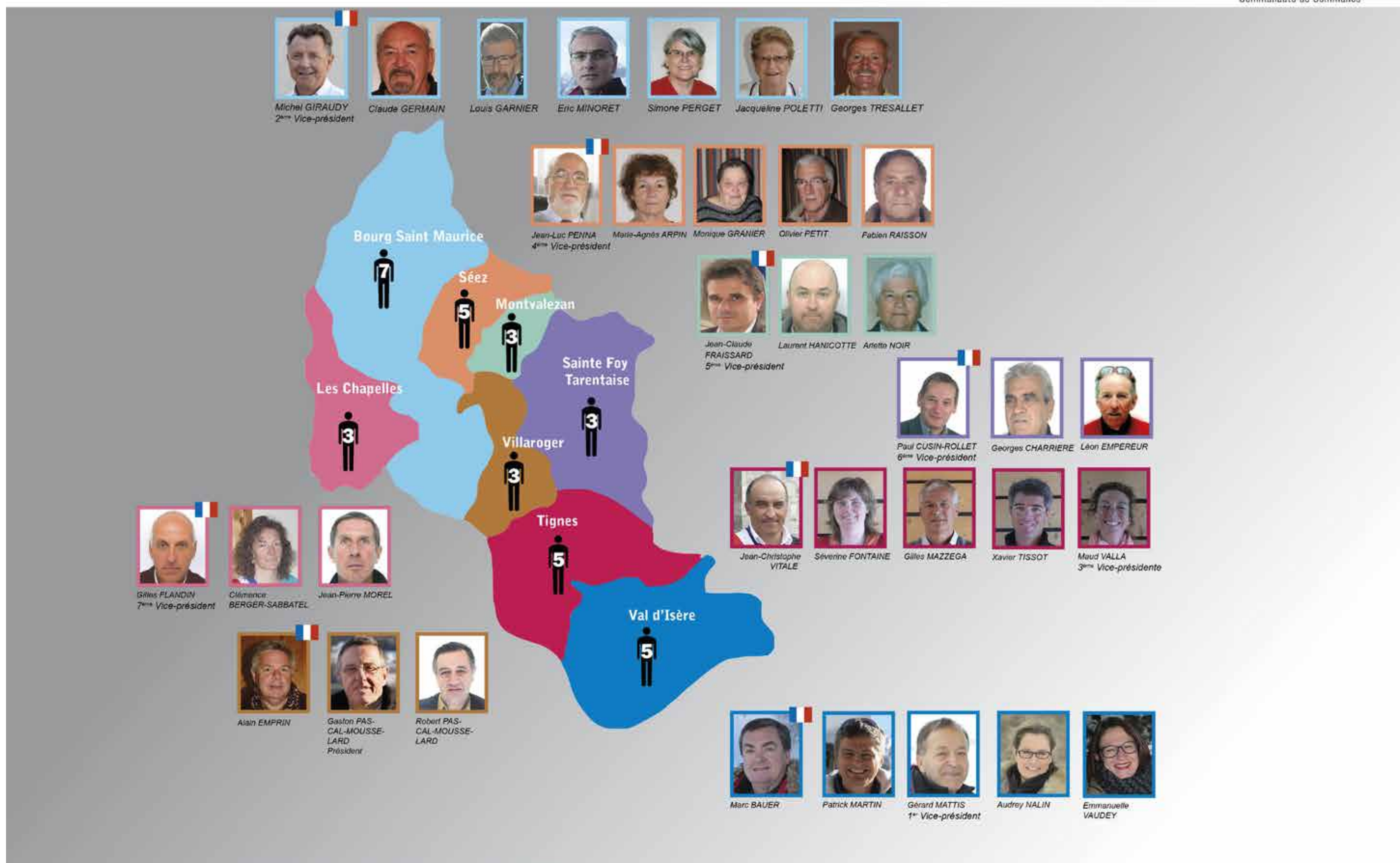
7^{ème} Vice-Président à l'aménagement du territoire

M. Gilles FLANDIN, maire des Chapelles

LES COMMISSIONS

- Rayonnement touristique
- Actions culturelles
- Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- Actions en faveur des seniors et handicapés
- Environnement et cadre de vie
- Développement territorial et nouveaux projets structurants
- Aménagement et stratégie territoriale

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - HAUTE TARENTEISE





La Communauté de communes de Haute Tarentaise exerce les compétences transférées. Si les communes ont le choix des compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de communes, il s'agit d'une liberté encadrée dans la mesure où le législateur impose qu'elle exerce des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « loi MAPAM » et la loi Notre LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforcent les compétences des Communautés de communes en leur transférant récemment la compétence « promotion du tourisme » et la compétence « GÉMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Approche thématique des compétences exercées par la Communauté de communes :

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) géré par l'APTV en lien étroit avec les territoires
- Participation à l'aménagement et à la valorisation des trois grands cols routiers du territoire (Col du Petit Saint-Bernard, Cormet de Roselend et Col de l'Iseran).
- Création, entretien et balisage du sentier intercommunal.
- Aménagement d'une voie cyclable intercommunale.

Actions de développement économique et touristique

- Création, aménagement, entretien des zones d'activités économiques, touristiques, commerciales, tertiaires et artisanales.

La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales concerne : les études et observations des dynamiques commerciales.

Les conventions pouvant être conclues avec la Région Auvergne Rhône Alpes ou le Département en matière d'aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat L'expression des avis sur les implantations commerciales (CDAC).

Avis sur les dérogations en matière des ouvertures dominicales des commerces.

- Promotion du tourisme : la Communauté de communes exerce des missions régaliennes : assurer l'accueil des touristes, promouvoir le territoire, coordonner les interventions des divers partenaires. La Communauté de communes a créé Tourisme Haute-Tarentaise, régie dotée de l'autonomie financière pour exercer la compétence promotion du Tourisme

Équipement et gestion d'un local facilitant l'accueil des voyageurs en gare de Bourg-Saint-Maurice et assurant la présentation du territoire communautaire

Organisation et animation du point d'accueil et d'information des visiteurs dans l'Hospice du Petit Saint-Bernard

- Organisation et financement des consultances architecturales de chaque commune.

Collecte et traitement des déchets ménagés et assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le traitement des déchets des ménages est délégué à Savoie Déchets

Gestion de points d'apports volontaires (déchetteries)

Animations en faveur de la réduction des déchets et du tri.

Aire d'accueil des gens du voyage

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bourg Saint Maurice.

Gestion de la compétence GEMAPI

Les missions relevant de la compétence GEMAPI pour les compétences obligatoires sont celles définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, La défense contre les inondations et contre la mer,

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La politique du logement et du cadre de vie

Le soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat (complément d'aide au dispositif ANAH – Agence Nationale de l'Habitat).

Gestion des équipements d'intérêt communautaire

La gestion et l'entretien de l'École de Musique de Haute Tarentaise située à Bourg-Saint-Maurice.

Petite Enfance : le Relais des Assistantes Maternelles est situé à Bourg-Saint-Maurice.

Action sociale d'intérêt communautaire

Actions en faveur des personnes âgées et/ou handicapées :

Soutiens des actions permettant de favoriser le maintien à domicile
Gestion de prêts de matériel médical
Organisation de la mobilité des personnes âgées par le transport social d'accompagnement à la demande
Organisation et animation de la semaine bleue.

Organisation administrative du portage des repas à domicile.

Petite enfance :

Soutien conseil et accompagnement des assistantes maternelles
 Organisation de formations continues pour les assistantes maternelles
 Organisation d'animations en itinérance sur le territoire
 Soutien à la parentalité
 Organisation des ateliers de soutien à l'éveil des -0-3 ans.

jeunesse : pour les tranches d'âge allant de 3 à 25 ans

Le soutien et la coordination des actions enfance jeunesse
 Accueil de loisirs pour la tranche d'âge 3/11 ans sur le temps extrascolaire
 Gestion en régie de l'accueil de loisirs de l'espace jeunes pour la tranche d'âge 12/17 ans sur le temps périscolaire et extrascolaire sur le temps des vacances
 Organisation de séjours pédagogiques
 Animations en lien avec la promotion des activités numériques

Actions à destination des jeunes et de leurs familles (prévention, insertion professionnelle, accompagnement éducatif, information, manifestations)
 Accompagnement de projets à destinations des jeunes portés par les jeunes
 Financement des frais de fonctionnement de l'Unité Localisée d'Insertion Sociale (ULIS) pour l'enseignement du 1er degré et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
 Transports scolaires, la Communauté de communes est l'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région Auvergne Rhône Alpes.

• Autres services sur le territoire

Gestion de l'abattoir
 Gestion de la chambre funéraire
 Maintenance des 3 relais de télévision (Franier à Sainte Foy Tarentaise, Val d'Isère 2 et Tignes 2)

LA FISCALITÉ EN 2018

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise dispose d'une fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2007.

Plus précisément, elle perçoit **les taxes additionnelles** :

- taxe d'habitation : 0,812 %
- foncier bâti : 1,045 %
- foncier non bâti : 6,30 %
- cotisation foncière des entreprises : 1,52 %

Par ailleurs, la Communauté de Communes perçoit **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** :

Périmètre au taux de 10,83 % :

- Territoire de Bourg Saint Maurice,
- Station de La Rosière,
- Territoire de Tignes,
- Territoire de Val d'Isère,
- Partie du territoire de Sainte-Foy Tarentaise comprenant la ZAC de Bonconseil.

Périmètre au taux de 8,46 % :

- Territoire de Les Chapelles,
- Territoire de Montvalezan sauf La Rosière,
- Partie du territoire de Sainte-Foy Tarentaise excluant la ZAC de Bonconseil,
- Territoire de Sééz,
- Territoire de Villaroger.

Pour en savoir plus sur le budget 2018, reportez-vous en page 47 « Rapport financier ».

LE BUDGET

La Communauté de Communes est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a ses propres moyens d'action et s'administre librement.

Les élus votent un budget principal et des budgets annexes à la suite d'un rapport d'orientation budgétaire « ROB » qui a lieu en Conseil Communautaire. Le budget comprend deux sections : l'investissement et le fonctionnement composées de recettes (essentiellement la fiscalité) et de dépenses, le tout voté en équilibre.

Le budget principal de fonctionnement sert au financement des services à destination des habitants de Haute Tarentaise (hors budgets annexes) et comprend également les subventions versées aux associations qui remplissent des missions dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes.

Les recettes sont composées de subventions, de dotations de l'Etat et du produit fiscal.

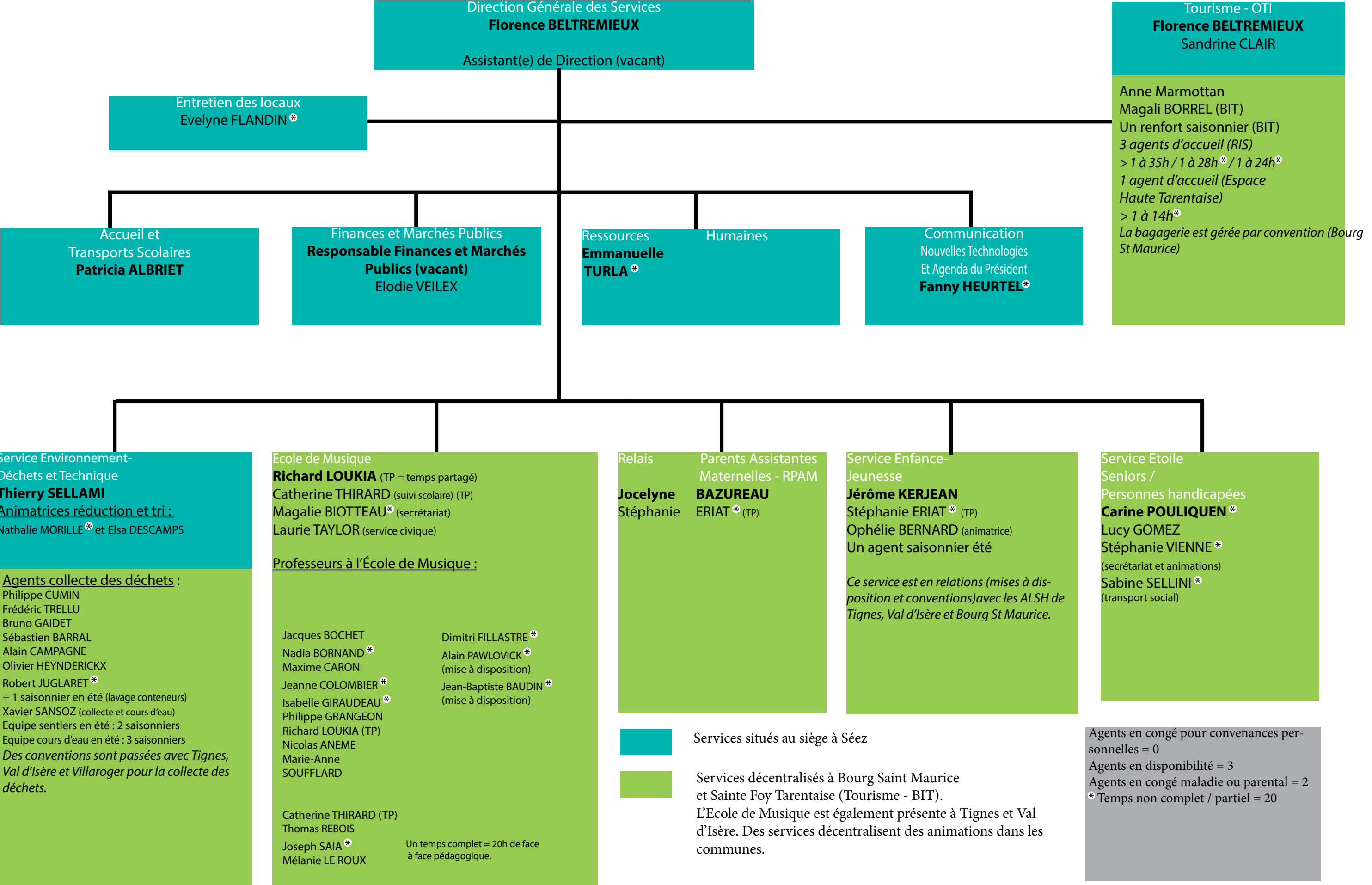
DÉPENSES SUBIES EN 2018

Les collectivités locales participent depuis 2012 à un **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** avec une progression des prélèvements.

Ce système de solidarité consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les reverser à des territoires considérés comme moins riches en France. De ce fait, la Communauté de Communes a abondé à hauteur de 3 287 763 € en 2018.

D'autre part, les collectivités contribuent aussi au **redressement des finances publiques**. Les critères sont basés sur les recettes et non sur les dépenses pourtant importantes en zone touristique. Le montant de la participation s'élève à 540 974 € pour la Communauté de Communes en 2018.

MOYENS HUMAINS



Service Communication

Le Service Communication et Nouvelles technologies est en charge de la communication institutionnelle de la collectivité et du suivi des nouvelles technologies en 2018 (lire p.45). Le service s'occupe également de l'agenda du Président.

UTILISATION ET RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Le Service Communication veille à la bonne utilisation par les services et les partenaires de la charte graphique refaite en 2016 lors du changement de nom de la collectivité et du logo.

ÉDITION

Le service Communication a développé en 2018 de nombreux outils print(papier) en cohérence avec cette charte pour les besoins de communication des services (affiches, flyers, plaquettes, programmes...). Une quarantaine de dossiers sont suivis en interne par an.

- Le Service Communication édite également deux fois par une lettre d'information « **La Brève de l'Interco** ». Composée de 12 pages et imprimée à environ 8500 exemplaires, elle est rédigée et mise en page (photos, ligne éditoriale, choix rédactionnels) en interne avec la contribution des services et des élus concernés par les sujets. Près de 8000 exemplaires sont diffusés dans les boîtes aux lettres de Haute Tarentaise et 500 environ sont mis à disposition dans les lieux de passage. Elle est également diffusée par mail aux élus et partenaires et mise en ligne sur le site internet. En 2018, les n°32 et 33 sont sortis fin mai et fin décembre.



- Un **rapport d'activités** est approuvé une fois par an en conseil communautaire et diffusé aux élus municipaux. Il est rédigé par les chefs de services et mis en page par le Service Communication. Il est envoyé aux mairies et mis à disposition à l'accueil et sur le site internet.

RELATIONS PRESSE

De nombreux **communiqués de presse** ont été rédigés en 2018 et diffusés à la presse locale, aux radios, aux mairies et aux Offices de Tourisme. Ils permettent d'annoncer un événement, d'en faire son bilan ou encore d'informer les habitants sur les services et leurs évolutions.

Aussi, après chaque Conseil Communautaire, un communiqué est envoyé.

Le Service Communication centralise les demandes de la presse, répond aux questions des journalistes et organise éventuellement des rencontres presses.

SUPPORTS WEB / NUMÉRIQUE

Site internet www.hautetarentaise.fr

- 19 359 sessions sur le site en 2018 (+ 2977 par rapport à 2017)
- 2,65 pages vues par session (moyenne 2018)
- 1,54 min par visite (moyenne 2018)
- 208 formulaires de contact reçus dans les services (+ 33 par rapport à 2017)
- 40 actualités faites en page d'accueil du site

Le site Internet est bien référencé sur les moteurs de recherche et est bien à jour (actualités mais aussi pages intérieures). En revanche son graphisme et son ergonomie sont désormais datés. Une refonte est envisagée pour l'été 2019.

Page Facebook Haute Tarentaise, Communauté de Communes

Le service communication est assisté du service Tourisme pour la gestion de la page Facebook (création de publications, réponses aux commentaires...)

Une veille est effectuée sur les pages « suivies » par la CCHT (les Mairies et OT du territoire, le Préfet de la Savoie, Savoie Mont Blanc...). Selon le contenu, la CCHT « partage » certaines informations de ces pages.

Les chiffres Facebook 2018 :

- 682 «abonnés» contre 352 en 2017
- 389 publications en 2018 contre 266 en 2017.

La page connaît une bonne adhésion avec des partages, des commentaires, des likes... Elle s'installe progressivement dans le paysage des réseaux sociaux. En 2018, la page a été certifiée par Facebook (reconnaissance de la gestion par la Communauté de Communes).



ECRANS DIGITAUX D'INFORMATION

Le Service Communication s'est informé sur les différents outils existants de gestion d'écrans à distance afin d'équiper les accueils de la Communauté de Communes. Fin 2018, un premier écran a été placé dans le hall du nouveau bâtiment «Ecole de Musique». Géré à distance depuis le secrétariat de l'Ecole de Musique et le Service Communication, il permet de passer en boucle des messages aux visiteurs. Ainsi les affiches produites par le Service Communication y sont diffusées. A terme, les autres accueils intercommunaux en seront dotés également.

ÉVÉNEMENTIEL

En 2018, le Service Communication a été en charge d'organiser l'inauguration du 1^{er} tronçon de l'itinéraire cyclable «Haute Tarentaise» sur la commune de Villaroger le 24 août (gestion des invitations, déroulé, prises de paroles, protocole, gestion de la presse, accueil des invités, logistique, remerciements...)

Le Service Communication a également préparé en 2018 l'inauguration du nouveau bâtiment intercommunal «Ecole de Musique Haute Tarentaise» prévue en début d'année 2019.



COMMUNICATION INTERNE

En avril 2018, les Services Communication et Ressources Humaines ont sorti un guide de l'agent (refonte complète et ajouts à la version de 2014) diffusé dans les fiches de paye avec un questionnaire de satisfaction. En fin d'année, ces 2 services ont organisé un moment convivial pour visiter les nouveaux locaux intercommunaux : «Ecole de Musique» et «PIJ». L'occasion d'échanger entre agents de différents services lors d'un pot musical.

AUTRES

- Alimentation de la photothèque
- Envoi d'informations pratiques aux 150 nouveaux arrivants en Haute Tarentaise par courriers
- Réponses à divers courriers et suivi du budget
- Réponses aux demandes via le site internet (formulaires «contact»)
- Participation au forum annuel de Cap Com et formations régulières auprès du CNFPT

Service Enfance - Jeunesse

Le Service Enfance-Jeunesse propose une offre de loisirs facilitant l'accès aux activités. Cette offre participe au développement des enfants et des adolescents. Le service développe également des outils d'accompagnement à la citoyenneté des jeunes.

Le service Enfance-Jeunesse s'est vu attribuer 3 objectifs définis par les élus dans un projet éducatif, et un objectif de développement des accueils de loisirs 3/11 ans sur le territoire communautaire :

1. Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des jeunes
2. Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs
3. S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs
4. Développer des accueils de loisirs 3/11 ans sur le territoire

Différentes structures ou actions portent ses objectifs, mettons un éclairage particulier sur certaines

L'ESPACE JEUNES

Pendant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes propose des activités diversifiées aux jeunes de 11 à 17 ans. Les activités de loisirs sont prédominantes (laser game, accrobranche...) mais pas uniquement. Des activités culturelles, intergénérationnelles, de bricolage, de prévention ont été sollicitées par les jeunes.



Les effectifs de l'Espace Jeunes sont en forte hausse en 2018, pourtant le nombre d'adhérents reste inférieur aux années antérieures.

Année	2016	2017	2018
Février	108	88	107
Prin-temps	93	64	101
Eté	316	356	413
Au-tomne	81	44	69
Hiver	71	40	40
TOTAL	669	592	730

Comme l'an passé, si les adhérents sont en majorité originaires de la ville de Bourg-Saint-Maurice, une présence plus accrue des jeunes des autres communes est à signaler. Sur la partie périscolaire, 2018 voit ses effectifs du midi et du soir progressés. Il semble que les propositions d'activités du soir contribuent à la venue des jeunes.

L'Espace Jeunes a poursuivi le développement de mini-séjour débuté en 2017. 34 places (pour 33 partants) ont été proposées sur 3 destinations : aventure Koh Lanta, nuit en igloo, Tour de Savoie. L'ambition était autour de la proposition d'une activité phare de les emmener également sur des activités qui sont généralement peu fréquentées (visite de musées par exemple). Les mini-séjours sont réalisés avec le concours des jeunes (destination, activités, vie quotidienne, repas).

LES « OUTILS » À DESTINATION DES 11/25 ANS

Avec 239 cartes achetées sur l'année 2018/2019, la Carte Jeunes Haute Tarentaise voit ses ventes augmentées, au profit du public lycéen.

Les jeunes investis au sein du Conseil Communautaire Jeunes ont réalisé trois

projets distincts : un voyage en Slovénie, la création d'un festival des arts vivants sur la Cité Scolaire, et la réalisation d'un film sur le métier de guide de haute montagne.



En 2018 14 jeunes ont pu bénéficier de la septième année d'existence de l'aide au financement du bafa. Ce dispositif est un tremplin à l'accession à un premier « job » ; il permet également au territoire communautaire de posséder un réservoir d'animateurs.

Un nouveau séjour a été proposé en 2018, Futuroscope & Puy du Fou, construit à la demande des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes. L'autre séjour proposé, en Slovénie, a été créé par des lycéens.



Amorcée en 2014, plusieurs jeunes âgés de 16 à 20 ans ont poussé les portes du service jeunesse, afin de bénéficier de l'aide à projet. En 2018, trois lycéens ont été accompagnés sur la réalisation d'une vidéo (« Faut-il légaliser le cannabis ? ») et l'organisation

d'un concert pour la collecte de fonds (financement d'un voyage en Nouvelle-Zélande).

Toutes ces actions ont contribué au développement, à la responsabilisation, à l'autonomisation des jeunes de la Communauté de communes de Haute Tarentaise.

LES ACCUEILS DE LOISIRS 3/11 ANS

- Ouverts fin 2014, les centres de loisirs de Tignes et de Val d'Isère accueillent tous les enfants du territoire, âgés entre 3 et 11 ans, à la demi ou à la journée entière. Ces structures ont été rejointes au 1er janvier 2016 par le Club Loisirs (situé à Bourg-Saint-Maurice). Cette initiative doit permettre aux familles d'avoir accès plus facilement à l'emploi, sans se soucier du mode de garde pour leurs enfants. De plus, la possibilité a été offerte aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de Tignes et de Val d'Isère, de rejoindre leurs cours de ski, dans l'optique d'une prise en charge totale des enfants par des adultes sur la journée.

- L'évolution de la grille de quotient familial et la baisse relative des tarifs opérés en 2017 semblent avoir eu un effet sur les fréquentations 2018 qui sont en hausse sur tous les accueils de loisirs 3/11 ans, et plus particulièrement sur Bourg-Saint-Maurice.

- La jeunesse de la compétence ne nous donne pas le recul nécessaire pour une analyse fiable des premiers chiffres. Il semblerait toutefois que la modification de la grille des quotients a lissé la répartition des quotients au sein des effectifs.

ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

- L'accent a été mis par les élus, par l'attribution depuis deux ans d'un budget complémentaire, sur le développement des mini-séjours pour les 4/11 ans, afin de permettre aux enfants de « s'évader » du territoire. En 2018, 3 mini-séjours ont réunis les accueils de loisirs de Bourg-Saint-Maurice, Val d'Isère, Tignes : astro-sciences, la vie à la ferme, les activités nautiques au Lac d'Aiguebelette. Cette initiative a complété l'offre déjà existante au Club Loisirs pour l'élargir aux centres de Tignes et de Val d'Isère.
- A noter en fin d'année, la phase d'acheminement d'amélioration des logiciels de gestion des inscriptions et des facturations sur les accueils de loisirs 3/11 ans. Désormais, les familles peuvent s'inscrire et payer en ligne.
- 650 enfants (sont déduits les « hors ccht »), réparties sur 596 familles, ont bénéficié en 2018 à au moins une journée d'accueil de loisirs, soit 49 % de la population 3/11 ans.

Communes	Nombre d'enfants par ALSH en 2018			TOTAL
	Les Aiglons	Club Loisirs	Club Jeunes	
Tignes	9	0	128	137
Val d'Isère	135	1	0	136
Sainte Foy Tarentaise	5	13	0	18
Montvalezan	0	12	0	12
Séiez	6	69	1	76
Bourg Saint Maurice	6	251	0	256
Les Chapelles	0	13	0	13
Hors CCHT		23		23
TOTAL	161	383	129	673

Transports Scolaires

PROCÉDURE D'INSCRIPTION - RAPPEL

Les inscriptions aux transports scolaires se font sur le site Internet de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Quotient familial CAF	< 550	550 - 650	651 - 750	> 750
Tarification annuelle	40 €	70 €	105 €	140 €

Barème applicable pour les 2 premiers enfants transportés ayant droit aux transports scolaires.

- 3^{ème} Enfant : - 50 % sur le barème
- 4^{ème} Enfant : gratuit
- Élèves saisonniers ou arrivés en cours d'année (à compter du 1^{er} Décembre) : 50 % du barème.

Élèves :	Effectifs en 2017/2018
Internes	338
Demi-pensionnaires	909
Collégiens (privé St Thérèse : 32)	482
Lycéens de Moûtiers (LEP A. Croizat : 30)	74
Lycéens de Bourg St Maurice	157
Accompagnatrices	10
TOTAL	1247

POINTS PARTICULIERS

- Garde alternée : une inscription devra être faite par chaque parent. La place sera garantie dans chacun des circuits. Chacun des représentants légaux paie la moitié suivant son QF.
- Pour les scolaires saisonniers résidant en Savoie qui changent de transport en cours d'année, cela nécessitera une 2^{ème} inscription et une 2^{ème} carte sans supplément.
- La prise en charge des ayants droit au transport scolaire en cours d'année s'étudiera au cas par cas, dans la limite de la capacité du car mis en place à la rentrée. En dernier recours, la famille sera indemnisée pour absence de transport suivant les conditions de la charte.

AUTRES USAGERS SUR CIRCUITS SPÉCIAUX

3€ le trajet (1 montée dans le car et non 1 aller-retour) sur réservation préalable à la Communauté de Communes ou 200 € pour l'année scolaire dans la limite des places disponibles (la notion de quotient familial ne s'applique pas).

- Trajet isolé « nounou, cantine, garderie » pour les non ayants droit au transport scolaire ou retour midi uniquement.
- BTS, étudiants et apprentis.
- Enfant de maternelle ou de primaire hors établissement scolaire de secteur (et hors école privée située dans la même commune que l'établissement de secteur).
- Enfant hors établissement scolaire (stage, etc.).
- Autres usagers, dans la limite des places disponibles, au cas par cas. Pas d'adulte sur les circuits « maternelles-primaires ».

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

Les élèves sont sensibilisés aux dangers pouvant survenir à l'intérieur et autour du car :

- éléments de sécurité (ceintures de sécurité, issues de secours, marteau brise-vitre, extincteur, boîte de premiers secours...) leur sont présentés ainsi que leur fonctionnement.
- traversée et montée, évacuation rapide, rappel à la citoyenneté. Des exercices d'évacuation sont réalisés à l'issue de l'intervention.

En 2018, 1 intervention a eu lieu :

- le 11 octobre, intervention pour les classes de 6^{ème} de la Cité scolaire (180 élèves)



RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Le Relais Assistantes Maternelles s'adresse aux futurs parents ou parents de jeunes enfants (0-6 ans) ainsi qu'aux assistantes maternelles de Haute Tarentaise.

Il permet aux familles d'être informées de tous les modes de garde en Haute Tarentaise, d'obtenir des conseils pour devenir employeur d'une assistante maternelle (contrat de travail, législation, défiscalisation...) et de participer à des conférences sur la petite enfance.

Pour les assistantes maternelles, le RAM permet d'être répertorié sur la liste diffusée aux familles en recherche d'une assistante maternelle, d'être écoutées et conseillées dans leur métier, de pouvoir suivre des formations de professionnalisation et assister à des soirées-débat. Enfin, elles peuvent être accueillies régulièrement avec les enfants gardés pour des ateliers dans les communes (jeux, lecture, éveil corporel...).

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Au 31/12/2018, il y avait 109 A.M (Assistentes Maternelles Agréées) et 99 A.M en activité. Fin 2017, il y avait 115 A.M et 107 réellement en activité, donc le nombre est plutôt stable.

Nombre de places d'accueil sur le territoire

Au total, les A.M offrent 277 places d'accueil journées, 45 places d'accueils périscolaire et 25 places d'accueil avec horaires atypiques. Ce qui représente - 6 places d'accueil pour les moins de 3 ans sur tout le territoire pendant la saison d'hiver par rapport à 2017.

Il y a 5 multi-accueils et une micro-crèche privée répartis sur les 8 communes de l'intercommunalité de Haute Tarentaise. Ces 5 multi-accueils sont gérés soit par des associations, soit par les communes. Cela représente au maximum (sur l'hiver) 142 places d'accueil.

A noter que ces structures multi accueil sont en gestion privée (associatives) ou communale. Seul le RAM relève de la gestion intercommunale.

Fréquentation des temps collectifs

Années	2017	2018
Nombre de temps collectifs	127	110
Nombre d'Assistentes Maternelles ayant participé	771	694
Nombre d'enfants ayant participé	2064	1698

Moins de temps collectifs proposés en 2018 car difficulté de trouver des salles disponibles pour nos actions à partir de mi-août (Ludothèque en travaux et nouveau local du RAM en travaux aussi).

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le RAM reçoit du public (familles ou A.M) sur RDV depuis 2017. Cela nous permet ainsi de pouvoir organiser notre emploi du temps de façon plus cohérente et plus adaptée aux besoins du service. En effet, nous pouvons ainsi mieux répartir les temps de réunion entre les différents partenaires et également avoir une certaine souplesse dans nos accueils du public : il arrive que nous restions plus tard le soir ou entre 12h et 14h afin de recevoir des familles ou des AM qui ne peuvent pas faire autrement du fait qu'elle-même ont des horaires de travail qui ne correspondent pas à des horaires de bureau.

Années	2017	2018
Nombre de demi-journées de permanences	312	325
Nombre de personnes reçues en RDV	198	184
Nombre d'appels téléphoniques traités	696	495
Nombre de mails traités	306	390

PARTENARIATS RENOUVELÉS EN 2018

Les partenaires avec :

- PMI
- LES RAM de Savoie
- La CAF
- Le REAAP73
- La FEPEM, SPAMAF, DIRECCTE...
- INFANS et EPE74
- SASEP Tipi
- Les Médiathèques
- Les Multi-Accueil
- Le Foyer Logement de La Roselière
- L'association « Les Saintéxupériens »

LES ACTIONS PHARES DE 2018

Travail sur le futur local du RAM intercommunal (aménagement, visites de chantier, recherche de financements...).

Mise en place d'une enquête «famille» sur tout le territoire. Cette enquête était destinée aux familles ayant des enfants de moins de 3 ans afin de déterminer les besoins de ces familles pour mieux cibler nos prochaines actions en Haute Tarentaise : 25% de participation des familles ayant des enfants de moins de 3 ans. Ce qui ressort de cette enquête :

- préoccupation des familles quant à trouver un mode de garde en saison d'hiver
 - des lieux de rencontres afin de pouvoir échanger soit avec des professionnels de l'enfance et de l'éducation, soit avec d'autres parents.
- (L'idée d'un LAEP a été évoquée à plusieurs reprises).

- Mise en place de deux cycles d'ateliers enfants parents :

- Groupe APP (Analyse de nos Pratiques Professionnelles) sur Albertville.
- Formation continues des AM:

- o 21 AM y ont participé.

- o Les trois formations ont été les suivantes :
 - La gestion du stress (avec INFANS)
 - Journée de recyclage 1er secours au travail (avec INFANS).

Les activités pour les enfants de - 3 ans (avec EPE74).

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2018

Difficulté d'intervenir dans toutes les communes du territoire de la Haute Tarentaise pour différentes raisons :

- o Très peu d'AM sur certains secteurs et peu intéressées par les temps collectifs organisés par le RAM.

- o Une saisonnalité importante en hiver avec une indisponibilité des familles quant à des réunions le soir ou des soirées-débat.



Service Étoile

Le Service Etoile de la CCHT est un accueil de proximité ; qui conseille, informe et oriente les personnes âgées (GIR 5 et 6) ou handicapées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Trois missions lui ont été assignées : la proximité, la facilité d'accès au droit et, enfin, un travail en réseau avec les partenaires.

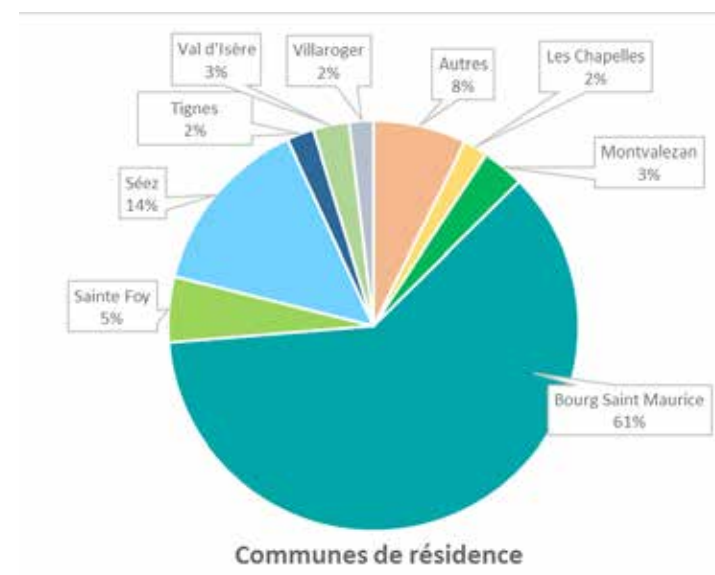
L'action du Service Etoile repose sur une intervention personnalisée en fonction des besoins de la personne âgée, qu'ils soient sociaux ou médicaux, et sur une approche globale tenant compte de l'environnement de la personne. Il coordonne les interventions des professionnels en fonction des besoins de la personne.



LE SUIVI INDIVIDUEL DES PERSONNES

En 2018, 422 personnes ont été suivies par le service Etoile.

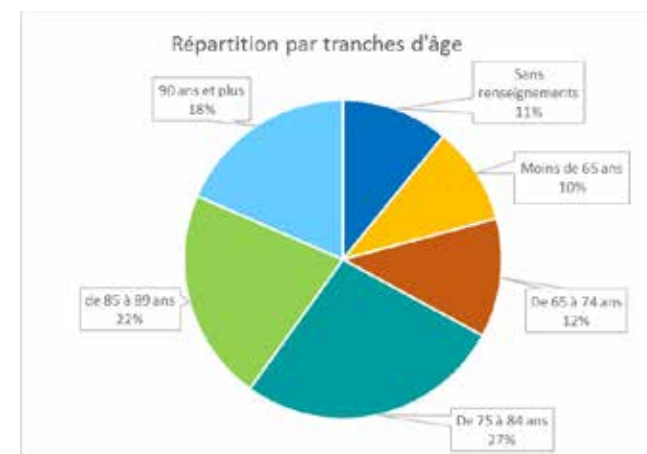
71% était des femmes, 29% des hommes. Le nombre de personnes suivies est en constante augmentation :



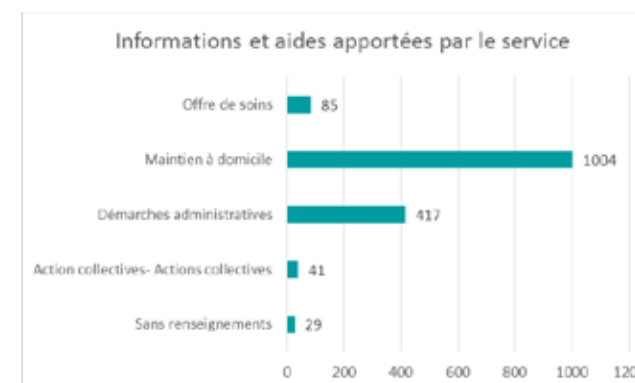
Les « autres » communes (8%) correspondent à des suivis de personnes hors du territoire intercommunal (Versants d'Aime, rapprochement familial, vacanciers...).

Ces données soulignent une autonomie relative des personnes malgré leur âge. Avec une fragilité plus importante, pouvant entraîner une perte d'autonomie rapide avec la nécessité d'avoir des services à domicile réactif.

Beaucoup de personnes suivies vivent seules (33%).



DEMANDES ET SUIVI DES USAGERS



Les principales informations et aides apportées par l'équipe du Service Etoile concernent le maintien à domicile (64% des réponses apportées), particulièrement au niveau du portage de repas, dans la coordination avec les partenaires du champ gérontologique, et des explications liées au maintien à domicile de manière générale (services d'aide à domicile, CESU, matériel adapté, sorties d'hospitalisation...).

Concernant les démarches administratives, le service apporte une aide aux personnes et leurs familles particulièrement à la constitution des dossiers de demande d'aide à domicile (caisses de retraite, APA), en apportant une information sur les dispositifs ainsi qu'un soutien ou une aide à la constitution d'autres dossiers (MDPH, aides sociales, ACS/CMU, allocation logement...).

L'offre de soins représente également une part importante des informations apportées : soutien des personnes et des familles, aide et explications sur les dossiers EHPAD, informations sur l'accueil de jour France Alzheimer, les consultations gérontologiques, le Centre Médico Psychologique, le SSIAD, etc.

LES ACTIONS COLLECTIVES

- La Fabrique à Neurones : Le Service Etoile a répondu à un appel à projets du Département et a obtenu un financement pour la mise en place d'ateliers mémoire, avec Marie Prévost, Docteur en neurosciences et fondatrice de La Fabrique à Neurones. Deux cycles de quatre ateliers d'une heure se sont déroulés sur Bourg St Maurice et Sainte Foy Tarentaise. Les lieux ont été choisis en fonction des réponses apportées à un questionnaire proposé aux seniors sur les actions collectives du territoire lors de la Semaine Bleue. La commune de Sainte Foy a proposé une aide au transport pour les personnes des hameaux les plus isolées. Cette méthode, validée scientifiquement, œuvre pour un cerveau en bonne santé et pour améliorer ses performances. Sa mission est de transmettre son savoir de façon ludique pour mieux vivre, mieux travailler, mieux vieillir et maintenir ou améliorer les fonctions du cerveau. La méthode est basée sur l'utilisation de l'intelligence collective, de la bienveillance et du jeu.

Le bilan de ces ateliers est positif. Cette nouvelle façon d'aborder et de faire travailler la mémoire a été très appréciée par les participants. Le travail en petit groupe de 12 personnes a permis de créer du lien social.



ACTIONS POUR LES SENIORS

- Les séances piscine en partenariat avec le Centre Nautique de Bourg Saint Maurice et le cabinet de kinésithérapie de Sééz, des séances de rééducation physique adaptée en piscine pour les personnes âgées / personnes handicapées ont été reconduites au printemps 2018.

Ces séances gratuites sont animées par une kinésithérapeute, avec au programme, exercices autour de l'équilibre, de la respiration, mobilisation musculaire, jeux d'adresse, etc. Six personnes du domicile ont bénéficié de ces séances. Trois bénévoles étaient présents à tour de rôle ainsi que le service Etoile qui assurait l'aide au transport, l'aide à l'habillage partiel, un soutien aux déplacements et pendant l'animation.



- Conférence-débat : Le 7 juin 2018 à 18h, une conférence-débat sur le thème de « Comment protéger ses proches » a eu lieu à la salle « Le Chorus » à Bourg St Maurice. Cette conférence, animée par une mandataire judiciaire de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales, a réuni une quinzaine de personnes.

Elle a permis aux participants de s'informer sur les différentes mesures de protections et sur l'organisation des services de protection juridique.

- La Marche des Etoiles : la Marche des Etoiles est née du regret de quelques personnes isolées n'ayant plus la possibilité d'aller se promener en montagne seules. Proposée en été, au moment où toutes les autres activités sont arrêtées, l'objectif de cet événement est de permettre des échanges afin de rompre l'isolement, de créer du lien social et de maintenir une activité en extérieur.

En raison de la météo, la marche à Rosuel du 31 août n'a pas été possible, mais le groupe prévu s'est retrouvé autour d'un repas partagé au service Etoile où chacun a apporté un plat. Un groupe de 8 personnes et 2 bénévoles ont partagé ce moment convivial avec la coordinatrice et la secrétaire



- La Semaine Bleue : Le Service Etoile organise et coordonne les actions de la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Cet événement est l'occasion d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les seniors dans notre société et à changer le regard que nous portons sur eux. En 2018, le thème national était « Pour une société respectueuse de la planète : agissons ensemble ». A l'occasion de ce thème important et dans l'ère du temps, le service Etoile a proposé au collectif une formule différente des autres années. De nombreux ateliers ont été proposés en petits groupes et ouverts à tous. Le mélange des générations a été un grand succès entre l'échange de savoirs, le plaisir d'échanger entre générations, de se rencontrer autour d'une activité commune et de créer du lien social. Pour ces ateliers, les services de la Communauté de Communes ont été mis à contribution, ainsi que la participation des partenaires de la semaine bleue.

Le vendredi, le goûter du service Etoile s'est déroulé à la salle Planjo de Sainte Foy. 150 seniors du territoire intercommunal étaient présents à cette sortie. Un transport a été organisé au départ de chaque commune. Le bilan global de la semaine Bleue est positif, l'ouverture à toutes les générations et pas uniquement aux seniors/enfants a été très enrichissante pour tous. La semaine a été très conviviale. Ce format sera donc conservé l'année prochaine.



- Atelier « Déménager pour bien vieillir chez soi » et « Années après année... et si je faisais de la place ? » : le Service Etoile a été sollicité par Malakoff Médéric pour diffuser l'information des deux ateliers, le 19 septembre et le 3 octobre sur Bourg Saint Maurice. Ces ateliers, financés par les caisses de retraite ont réuni 6 personnes au total.

BUS ADAPTÉ

Prêt du bus adapté aux structures et associations :

Un véhicule adapté de 9 places sans chauffeur est mis gratuitement à disposition des structures médico-sociales, associations du secteur travaillant auprès des personnes âgées et handicapées, et communes du canton, En 2018, le bus a été prêté 32 fois (54 fois en 2017). Il a été emprunté par 4 structures : l'EHPAD St Michel, Association St Michel, la CCHT, la Mairie de Bourg Saint Maurice.

Le bus permet aux personnes et aux associations de participer à des activités et animations en dehors de leurs structures. Entre autre, l'EHPAD du centre hospitalier de Bourg Saint Maurice a pu accompagner les résidents à la piscine, au cinéma, et diverses sorties sur l'extérieur.

Transport social pour les courses :

L'accompagnement au transport pour les courses est destiné aux personnes isolées sans autre moyen de transport pour aller faire leurs courses. Le transport est effectué par un agent du Service Etoile. Il récupère les personnes à leur domicile. Si nécessaire il les aide à monter les marchandises au domicile. Le transport a lieu chaque semaine le vendredi (pour se rendre à « Coup de pouce »). Aucune publicité n'a été faite à propos de ce service, et le nombre maximum de personnes transportées par sortie est de 7 (places

limitées par le bus).

En 2018, 346 aides aux courses (290 en 2017) ont été totalisées permettant ainsi de soulager les interventions d'accompagnement aux courses par les aides à domicile.

Il couvre les demandes sur les différentes communes du canton (Tignes, Val D'Isère, Séez, Montvalezan- La Rosière, Les Arcs-Bourg Saint Maurice). 21 personnes ont bénéficié du transport courses.

PRÊT DE MATÉRIEL ADAPTÉ

Le Service Etoile met à disposition, à titre gratuit du matériel médical, pour faciliter le maintien à domicile. Il n'y a pas de durée maximum de prêt.

En 2018, 197 matériels médicaux ont été prêtés ou donnés (protections, alèses), soit une hausse par rapport à l'année dernière (167).

La majorité des prêts concerne des sièges de baignoire, des chaises garde-robe, des déambulateurs ou encore des rehausseurs de toilettes et des fauteuils roulants. D'autres matériels sont également disponibles : tables adaptables, urinaux, bassins, cannes ou béquilles, coussins anti-escarres, fauteuils gériatriques...

Le CAPS d'Albertville (Comité d' Action Précarité Solidarité) a de nouveau fait un don de matériels médicaux en 2018. Nous avons également des dons de particuliers. Ces dons nous permettent de proposer une gamme importante de matériels et renouveler le matériel vieillissant.

PORTAGE DE REPAS

Le service de portage repas à domicile participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes retraitées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie.

Il est accessible aux personnes résidant sur Bourg Saint Maurice et Séez, après accord de leur CCAS. Les repas sont fabriqués à l'hôpital de Bourg Saint Maurice.

Le repas servi est élaboré par la diététicienne, il correspond aux besoins nutritionnels de la personne. Il n'est pas possible de le modifier à la demande.

Le Service Etoile est le point d'accueil administratif et la coordination entre les différents acteurs du service, les bénéficiaires et leurs familles.

En 2018, 41 personnes sur Bourg Saint Maurice et 20 personnes sur Séez ont bénéficié du portage repas, soit 61 personnes.

Le nombre de repas servis en 2018 est de 8241 (5477 sur Bourg Saint Maurice et 2764 sur Séez). Le nombre de repas par jour en moyenne est de 32,57.

École de Musique de Haute Tarentaise

L'École de Musique de Haute Tarentaise a pour vocation de rendre accessible au plus grand nombre l'apprentissage de la musique.

Elle le fait en cohérence avec le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture et le schéma de développement des enseignements artistiques du département de la Savoie.

Les effectifs sont en augmentation en 2018-2019 : 472 inscrits au lieu de 457 en 2017-2018.

JANVIER

Création de la chorale des adultes 1h de pratique d'ensemble par semaine
Participation à des auditions dès la fin de l'année scolaire 2018
Septembre 2018 : forte de son succès, la chorale adultes est poursuivie et développée à 1h30 par semaine
24 élèves inscrits cette année scolaire 2018-2019.

FEVRIER

28 février : Heure du Conte à la médiathèque de Bourg Saint Maurice
L'école de musique s'associe à la médiathèque de Bourg Saint Maurice.
Dans le cadre de leur animation mensuelle « L'heure du conte » destinée aux enfants à partir de 3 ans, l'école de musique intervient pour animer musicalement les lectures des bibliothécaires

MARS

10 mars : atelier Jazz à la Maison d'Emilien - médiathèque de SEEZ
Grâce à une convention entre la maison d'Emilien et l'Ecole de musique, un piano a été mis en place au sein de la médiathèque. Ce piano permet de programmer des auditions assez régulièrement.



AVRIL

28 avril : Concert l'Harmonie Junior reçoit l'Harmonie l'Echo du Saint Bernard
Rencontre avec les jeunes qui participent à l'Harmonie junior de l'Ecole et les adultes de l'Harmonie l'Echo du Saint Bernard.
L'école de musique participe de manière régulière au soutien à la pratique musicale amateur notamment par la mise à disposition de professeurs pour un soutien hebdomadaire ...

MAI

04 mai : Concert Chœur en Tarentaise : succès avec plus de 500 spectateurs
Cité Scolaire St Exupéry et les élèves de l'école primaire de Séz.
L'école de Musique est également présente au sein des écoles primaires du territoire par le biais des interventions DUMISTE.

Dans le cadre d'un projet pédagogique avec l'école de Séz, les élèves ont appris des chants accompagnés par les élèves CHAM et ces derniers ont été restitués lors d'un concert.

•18-22-25 : dans le cadre de la semaine nationale « Chantons à tous âges », les élèves de la classe horaires aménagés musique et des chorales adultes et enfants de l'école ont partagé des chants à l'EPHAD

JUIN

03 juin : Audition de Musiques Actuelles
Concert annuel du département musiques actuelles
09 juin : audition « Petites Mains symphoniques » : concours national pour intégrer l'orchestre National symphonique des Petites Mains. Plus de 1000 enfants ont participé aux sélections qui ont d'abord lieu en région avant une finale à Paris. Deux élèves de l'école (trombone et violon) ont réussi le concours et intégré l'orchestre qui leur permettra durant deux ans de rencontrer des artistes et de jouer dans des salles prestigieuses.
19-20-21 juin : Fête de la musique
L'école de musique participe à la fête de la musique, événement national et a également proposé des concerts à l'Ephad et organisé une après-midi de concert place Marcel Gaimard à Bourg Saint Maurice le 20 juin.

SEPTEMBRE



29-30 septembre : MASTER CLASS Orchestre Cordes autour des Fables de la Fontaine
Projet pédagogique commun à plusieurs écoles de musique du Territoire (Cœur de Tarentaise), les élèves des classes de cordes ont suivi un master class dirigé par le compositeur Nicolas Amet et ont rendu leur travail le temps d'un concert le 07 octobre 2019.

OCTOBRE

Création de deux ateliers guitare d'accompagnement adultes

NOVEMBRE

11 novembre : WINTER FILM Festival
Associé depuis plusieurs années au festival, les ateliers Jazz adultes de l'école ont animé une soirée de projection

DECEMBRE

07 décembre : Téléthon
L'école de musique et les élèves des ateliers Fanfare de rues, Jazz et Musiques Actuelles ont animé une soirée de caritative de 19h à 00h00. L'ensemble des rentrées d'argent dégagées par cette soirée a été versée au bénéfice du téléthon

8 et 12 décembre : Concert Harmonies Cuivrées
Deux concerts avec les élèves des classes de cuivres des Ecoles de Musique du Territoire : Haute Tarentaise, Cœur de Tarentaise et Arlysère sur deux sites : Albertville et Bourg Saint Maurice

Fin des travaux de la nouvelle école de musique au 16 rue Saint Michel à Bourg Saint Maurice. Ouverture au public début janvier 2019 dans des locaux dédiés à la musique.



Promotion du Tourisme

Depuis 2009, une commission tourisme, composée de 2 élus de chaque commune et des directeurs d'Offices de Tourisme, travaille en faveur du développement de l'offre touristique de la vallée, et plus particulièrement sur l'été.

En 2018, les élus de cette commission ont proposé une stratégie touristique dans le cadre de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La loi NOTRe a rendu obligatoire la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » pour les intercommunalités, à compter du 1er janvier 2017. Puis l'acte II de la loi Montagne a accordé des dérogations aux communes touristiques ayant obtenues leur classement « station de tourisme » pour maintenir leur Office de Tourisme (OT) communal.

Le classement de l'O.T. de Sainte Foy Tarentaise ayant été rejeté, la Communauté de Communes a étudié les différentes possibilités de reprise de ce dernier, en créant un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sous la forme d'une régie dénommée « Tourisme Haute Tarentaise ». Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, est administrée par un conseil d'exploitation, qui remplace depuis le 03 décembre 2018 la Commission Tourisme.



L'année 2018 a donc principalement été consacrée au transfert. Durant cette période de transition, la Communauté de Communes a conventionné avec l'association « Office de Tourisme de Sainte Foy Tarentaise », pour assurer les missions dites « régaliennes » :

- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique intercommunale
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La régie « Tourisme Haute Tarentaise » s'occupe aussi de :

- L'élaboration et la mise en œuvre, en lien avec les communes membres, de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique
- La réalisation d'aménagements et d'installations touristiques visés par les statuts de la Communauté de Communes
- La consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

LE BUREAU DE L'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINTE FOY TARENTAISE



Ouverture au public en 2018 : 183 journées

Fréquentation Hiver 2017/2018 :

Office de tourisme : 3 099 personnes

Station : 319 200 nuitées

Taux de remplissage : 42,7%

Fréquentation Été 2018 :

Office de tourisme : 3 609 personnes et 440

appels téléphoniques

Station : 70 300 nuitées

Taux de remplissage : 17,7% (lits chauds 51,5%)

LA COMMUNICATION TOURISTIQUE

Le site internet tourisme.hautetarentaise.fr comptabilise 33 018 connexions depuis sa mise en ligne en juin 2013. Conçu comme une « porte d'entrée » vers les sites internet des Offices de Tourisme, il propose une sélection d'informations sur l'ensemble de la Haute Tarentaise en été.

En 2018, 12 000 pages ont été vues dont les plus consultées sont la randonnée, les sites remarquables et la carte. Une dizaine de formulaires contact ont été transmis, au sujet notamment des transports et des demandes de brochures. Mais depuis 2016 il a été décidé de ne pas ré-éditer les dépliants promotionnels.

De nouvelles actions de promotion touristique verront le jour dès 2019 avec l'OTI.

BIT de Sainte Foy :

3000 exemplaires du guide pratique été 2018 et préparation du guide pratique hiver 2018/2019 et vente d'encarts pub. : 33 927 euros.

Production d'images par drone et prises de vues aériennes.

Refonte du site www.saintefoy.net : 260 000 sessions en 2018 et 14 newsletters.

Animation de la page Facebook et Instagram
Observatoire de l'activité touristique avec G2A Consulting



LA POLITIQUE VÉLO

En 2012, la Communauté de Communes a mis en place une charte « accueil cyclo » mettant en valeur les hébergeurs qui proposent des services adaptés aux cyclistes (local fermé, buanderie...). 63 établissements sont toujours engagés dans cette démarche. Depuis 2016, les prestataires touristiques peuvent accéder au label « Accueil Vélo » qui apporte plus de visibilité au niveau national :

8 hébergeurs ont été labellisés.

Le Tour de l'Avenir

Depuis 2015, la Haute Tarentaise accueille cette compétition cycliste qui constitue la finale de la Coupe des Nations pour les moins de 23 ans.

- Samedi 25 août 2018 : 9ème étape 100% tarine entre Séez et Val d'Isère, retransmise en direct sur Eurosport (100 pays = 6 millions d'auditeurs).



-Dimanche 26 août 2018 : 10ème et dernière étape entre Val d'Isère et St-Colomban-Des-Villards.

La Haute Tarentaise a également parrainé le maillot vert (leader du classement par points), qui a été décerné au français Damien Touzé.

Le Tour de France

En 2018, la course par étapes la plus renommée, s'est arrêtée 2 jours sur le territoire. La CCHT a notamment géré l'opération Continental Cadets-Juniors : 4 jeunes skieurs ont réalisé les 30 premiers et 5 derniers kilomètres de l'étape entre Bourg St Maurice – Les Arcs et l'Alpe d'Huez.

L'itinéraire cyclable Haute Tarentaise

Ce projet, souhaité depuis longtemps par les élus, a enfin vu le jour en 2018 avec la réalisation d'une 1ère tranche de travaux de 2,7 kms entre la Bonneville et le lieu-dit « l'île » sur la commune de Villaroger. Le montant des travaux, signalétique et mobilier compris, s'est élevé à 906 787€ TTC, avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 317 000€, dans le cadre du Contrat Ambition Région.

Création d'une offre touristique de découverte du territoire en VAE

En 2018, une étude a été menée avec l'APTV, sur le développement d'itinéraires touristiques en vélo à assistance électrique (VAE). Une trentaine d'itinéraires ont été identifiés sur la Tarentaise dont 8 circuits en Haute Tarentaise. Ils seront balisés à l'automne 2019.

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Le sentier Intervillages traverse les 8 communes de Haute Tarentaise en formant une boucle de 150 km de part et d'autres de l'Isère. Il coïncide en partie avec le Grand Tour de Tarentaise.

Des portions de différents niveaux (dénivelés de 770 à 2900 mètres d'altitude) permettent à toutes les clientèles, des familles aux plus sportifs, d'emprunter ce sentier, pour la demi-journée, la journée ou même sur plusieurs jours. (Compléments d'informations p. 36).

Durant l'été 2018, un stagiaire a mené un travail de coordination avec le Département, l'APTV et les communes pour la poursuite du **schéma intercommunal de randonnée pédestre**. Une fois achevé, cet outil permettra de garantir la qualité de l'offre et la continuité des itinéraires entre les communes à l'échelle de la Tarentaise.

L'ACCUEIL DES VOYAGEURS EN GARE Local de promotion touristique et de dépôt de bagages

• Chaque hiver depuis 2009, la Communauté de Communes met en place un service de **bagagerie** (en partenariat avec l'O.T. de Bourg Saint Maurice – Les Arcs et l'association des commerçants Les Echoppes Boraines) afin d'améliorer l'accueil des voyageurs en transit vers les stations de Haute Tarentaise.

Du 16 décembre 2017 au 28 avril 2018, 5654 bagages ont été déposés, soit 11 308 € de recettes (8 276 € en 2017).

• Durant l'été, les animatrices « tri et réduction des déchets » ont proposé une **exposition dénommée « Rien ne se perd »**.

• Les guides des Arcs ont assuré une **permanence d'information** et d'inscriptions à leur programme d'activités, tous les jours de 18h à 19h en juillet-août.

VALORISATION DES GRANDS COLS ROUTIERS

Le point information de l'Hospice du Petit Saint-Bernard est assuré depuis 1995 par la Communauté de Communes, en partenariat avec la commune de La Thuile.

Du samedi 16/06 au dimanche 16/09/2018, les 3 hôtesses ont accueilli 15 593 personnes (12 704 en 2017).

Les visiteurs peuvent profiter d'une exposition interactive et d'un sentier de découverte du patrimoine transfrontalier du col (au départ du Cromlech), mais également d'expositions temporaires proposées par l'association du Petit Saint-Bernard et d'une pause au gîte (restauration-bar et hébergement).

La table d'orientation située dans le virage des Arcades, à la sortie de La Rosière, a été remplacée en 2018.

Requalification paysagère et environnementale du Col de l'Iseran

Les travaux réalisés en 2017 et 2018, portaient notamment sur la délimitation des stationnements avec la pose de pierres dressées, mais aussi la création de cordons pastoraux pour guider les piétons sur des chemins qui seront agrémentés cet été de signalétique d'interprétation et de mobilier.

Ce projet débuté en 2015 devrait s'achever en 2020 avec la réalisation des sanitaires publics. Un processus long puisqu'il concerne une multitude d'acteurs, a nécessité des dossiers administratifs assez complexes compte tenu des diverses réglementation en vigueur (site classé, APPB) et des périodes de travaux relativement courtes à cette altitude.



Abattoir

Le Service Environnement-Déchets est en charge du suivi de la délégation de services.

LA GESTION DE CETTE INFRASTRUCTURE

La gestion de l'abattoir a été confiée par voie d'affermage à la société coopérative agricole « Abattoir et viande de Tarentaise » composée principalement d'éleveurs locaux qui, par conventionnement se charge de l'exploitation de l'outil. L'investissement et les grosses réparations de nature immobilière restent à la charge de la collectivité.

La mise à disposition donne lieu à versement d'une taxe d'usage qui est de 4 989 € en 2018.

Un plan d'actions a été établi avec l'exploitant, en lien avec toutes les intercommunalités de Tarentaise, en vue de valoriser en abattage et découpage la viande produite sur le territoire.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une participation financière sur les charges de fonctionnement est prévue entre la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, Les Versants d'Aime, la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise et la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise à hauteur maximum de 10 000 €.

INVESTISSEMENTS EN 2018

En 2018, la Communauté de Communes a mené des interventions portant sur la mise en place d'un évaporateur et d'un enregistreur pour un montant de 8 442 euros.



	2016/2017	2017/2018	Evolution
Abattage en kg	191 187	162 751	- 14,9%
Découpe en kg	70 898	69 608	- 1,8 %
Mise sous vide en kg	57 974	55 475	- 4,3 %
Colis en kg	40 475	37 289	- 7,9 %

SCOT

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise a procédé à l'approbation du SCOT lors du Comité syndical du 14 décembre 2017.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Tarentaise Vanoise est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 ans à venir. Sa construction est portée par l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) qui regroupe les 5 communautés de communes de Tarentaise, soit 35 communes. Le SCOT a démarré il y a plus de 7 ans sous la responsabilité du regretté Robert VORGER, puis de Gilles FLANDIN, à partir du printemps 2016.

Afin que le contenu du SCOT soit connu et approprié, de nombreuses actions de concertation ont été réalisées (site internet, publications de plaquettes thématiques, réunions publiques). En complément les élus ont reçu lors du comité syndical du 14 décembre un poster, qui pourra être affiché dans les mairies.

Le SCOT est organisé en 6 axes stratégiques :

- Une Tarentaise qui préserve son capital nature
- Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification
- Un territoire de qualité pour les résidents permanents
- Une offre commerciale structurée
- Une offre de mobilité plus efficace et des alternatives à la voiture solo
- Une maîtrise des gaz à effet de serre, des risques et des nuisances anticipées.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (volet opposable du SCOT) intègre deux types de cartes :

- La « trame verte et bleue » qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors biologiques
- La cartographie « Equilibre développement

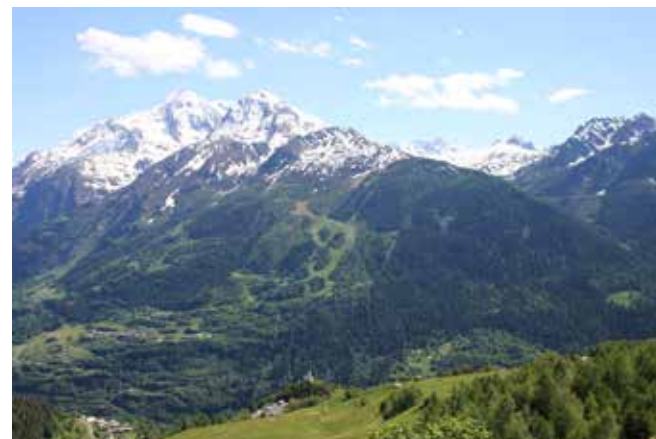
- protection » qui mentionne les espaces protégés pour l'agriculture, les paysages d'une part et les espaces de développement d'autre part (zones d'activités, unités touristiques nouvelles, habitat ...).

Des prescriptions littérales accompagnent ces cartes avec notamment les surfaces potentielles réparties par commune pour l'habitat permanent, pour l'immobilier touristique (exprimée en Surface Touristique Pondérée ou équivalent en nombre de lits touristiques) et des orientations pour un développement urbain de qualité.

Depuis mars 2018, le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise est mis en oeuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution du projet établi par les collectivités, l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise a mis en place un observatoire pour mesurer les effets du SCOT en Tarentaise. Il s'agit de pouvoir s'assurer de l'exécution du document, mesurer les évolutions et rester en réflexion sur les dispositions d'urbanisme à engager en faveur de l'avenir du territoire.

Vous pouvez consulter sur le site de l'APTV une publication annuelle sur les observations relevées en 2018: <https://www.tarentaise-vanoise.fr/domaine-scot/>



Sentier intervillages

Dans le cadre de sa compétence Environnement et cadre de vie, la Communauté de Communes balise et entretient chaque année le Sentier Intervillages.

LE SENTIER

D'une longueur de 150 km, ce sentier relie l'ensemble des communes de Haute Tarentaise, avec pour point culminant « le passage de Picheru » situé à 2 760 m d'altitude en limite des communes de Val d'Isère et Tignes.

Il a la caractéristique de cheminer de refuges en refuges, au niveau des alpages, pour découvrir les plus beaux paysages du territoire.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

En 2018, l'équipe sentier était composée de 2 agents. Ils ont procédé à l'entretien courant du sentier. Cette équipe est renforcée par des agents communaux de Tignes et de Val d'Isère mis à disposition pour entretenir ce sentier sur leur commune.

Cours d'eau

Dans le cadre de sa compétence environnement et cadre de vie, la Communauté de Communes entretient les cours d'eau inscrits au plan pluriannuel 2014-2019.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

En 2018, l'équipe Environnement composée de 4 agents de la Communauté de Communes, s'est occupée de la végétation des bordures (notamment de la Renouée du Japon) et du traitement des embâcles sur les cours d'eau pour lesquels la Communauté de Communes est compétente et ce, conformément au planning pluriannuel mis en place en 2014.

GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCHT a intégré dans ses statuts cette compétence recouvrant Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1^o, 2^o, 5^o, 8^o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- 1^o L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2^o L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5^o La défense contre les inondations et contre la mer
- 8^o La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, des travaux d'investissements sont réalisés sur la commune de Val d'Isère

- L'aménagement de la plaine de la Daille
- Piège à embâcles sur le Joseray
- Aménagement d'un cassis au Laisinant
- Réfection du canal de l'Isère (1^{ère} tranche)

La CCHT devra recenser l'ensemble des ouvrages existant sur son territoire. Conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques les différents systèmes d'endiguements. Les collectivités territoriales ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour solliciter une autorisation pour leurs systèmes d'endiguements existants – comprenant des digues classées par arrêtés préfectoraux – si ces derniers relèvent de la classe A ou B (population protégée supérieure à 3 000 personnes) et jusqu'au 31 décembre 2021 s'ils relèvent de la classe C (population comprise entre 30 et 3 000 personnes).

Service Environnement

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise dispose de l'intégralité de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Ainsi, elle gère les déchets des huit communes de son territoire : Villaroger, Tignes, Val d'Isère, Sainte-Foy Tarentaise, Montvalezan - La Rosière, Séez, Bourg Saint Maurice - Les Arcs, et Les Chapelles.

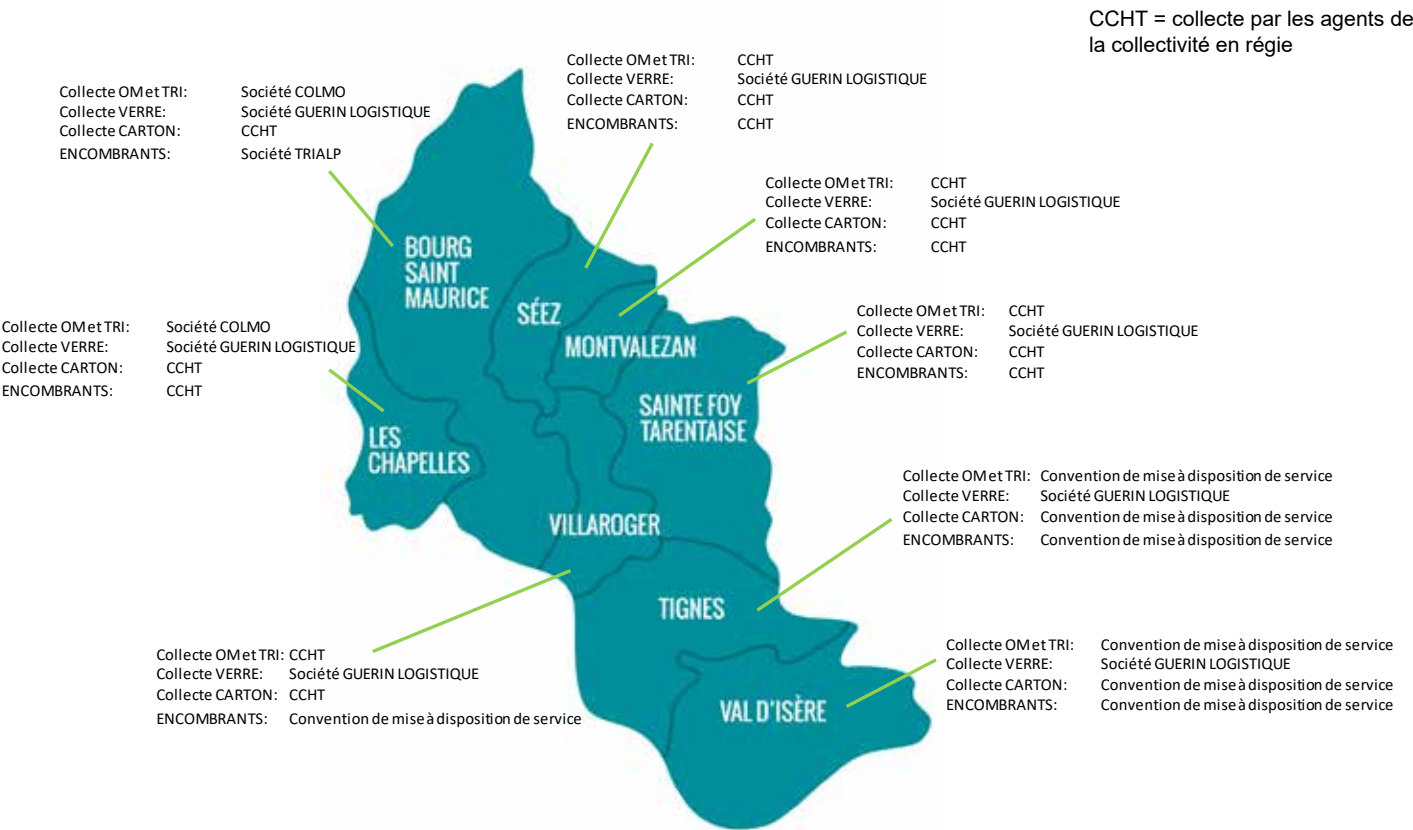
La Communauté de Communes collecte et traite les déchets ménagers de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

SPÉCIFICITÉ EN ZONE TOURISTIQUE

Aux 16 802 habitants permanents du canton, viennent s'ajouter 131 285 lits touristiques qui génèrent d'importantes pointes saisonnières de production de déchets. Dès lors, le dimensionnement des équipements doit tenir compte des capacités maximales d'accueil et l'organisation des services doit s'adapter à la saisonnalité, ainsi qu'aux productions spécifiques des zones à forte fréquentation touristique.



QUELS ACTEURS POUR LA COLLECTE



LA COLLECTE DES DÉCHETS



En 2018, cette collecte a été assurée par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Il existe plusieurs modes de gestion :

- par convention de mise à disposition de services pour les communes de Tignes et de Val d'Isère
- par marché public pour la collecte des DMA concernant la commune de Bourg Saint Maurice et Les Chapelles attribué à la société COLMO
- par marché public pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire attribué à la société GUERIN LOGISTIQUE
- par marché public pour la collecte des encombrants près des points d'apports volontaires sur la commune de Bourg Saint Maurice attribué à la société TRIALP
- directement par les agents de la Communauté de Communes pour les communes de Séez, Montvalezan - La Rosière, Sainte-Foy Tarentaise et Villaroger.
- et par convention de mise à disposition de services pour la commune de Villaroger (encombrants).

POINT SUR L'ÉTAT DE LA CONTENEURISATION EN 2018 (DEPUIS LE DÉPART)

Communes	OM	Tri	Verre	TOTAL
Tignes	118	79	86	283
Val d'Isère	101	54	52	207
Séez	33	31	30	94
Montvalezan	52	44	42	138
Sainte Foy Tarentaise	34	35	26	95
Les Chapelles	10	7	7	24
Bourg Saint Maurice	282	203	205	690
Villaroger	22	20	12	54

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les ordures ménagères (toujours collectées par la CCHT) passent par le nouveau quai de transfert des Brévières (construit en 2016) ou par celui de Valezan, pour être ensuite évacuées par des semi-remorques. Les déchets résiduels sont incinérés à Chambéry (Savoie Déchets) et valorisés en électricité et chaleur (coût de traitement : 110 € HT / tonne).



GESTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN TONNES

		2017	2018	Évolution 2017/2018
Bourg Saint Maurice et Les Chapelles	Les Arcs	2205	2259	2,47%
	Chef lieu BSM, les villages BSM et Les Chapelles	2410	2186	-9,30 %
Secteur médian	Séez	1663	1764	6,07 %
	Montvalezan			
	Ste Foy Tarentaise			
	Villaroger			
Tignes		2470	2514	1,77 %
Val d'Isère		2698	2768	2,60 %
TOTAL		11 446	11 875	3,75 %



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN TONNES (HORS VERRE)

		2017	2018	Évolution 2017/2018
Bourg Saint Maurice et Les chapelles	Les Arcs	113	126	11,59 %
	Chef lieu BSM, les villages BSM et Les Chapelles	317	256	-19,49 %
Secteur médian	Séez	253	247	-2,21 %
	Montvalezan			
	Ste Foy Tarentaise			
	Villaroger			
Tignes		148	178	+20,04 %
Val d'Isère		171	173	+1,45 %
TOTAL		1002	1064	+6,16 %



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DU VERRE EN TONNES

	2017	2018	Évolution 2017/2018
Bourg Saint Maurice	667	746	+11,87 %
Les Chapelles	23	25	+4,03 %
Séez	111	116	+4,03 %
Montvalezan	167	212	+27,12 %
Ste Foy Tarentaise	120	110	-8,11 %
Villaroger	25	31	+24,61%
Tignes	527	542	+2,90 %
Val d'Isère	593	632	+6,62 %
TOTAL	2233	2415	+ 8,15 %



LES DÉCHETTERIES

La Haute Tarentaise compte quatre déchetteries sur son territoire.

La déchetterie est un espace clos et gardienné, adapté aux dépôts volontaires et au tri des déchets ménagers ou artisanaux qui sont produits de façon traditionnelle, du fait de leur encombrement ou de leur nature.

Un marché d'exploitation a été renouvelé en 2015 pour une durée de 5 ans :

Lot 1 : TRIALP : accueil du public, gardiennage, tri des déchets, entretien, démantèlement des matériaux, acheminement des déchets électriques et électroniques au point de regroupement,

Lot 2 : Société Nantet : transport facturé à la tonne et traitement des déchets avec mise à disposition des contenants,

Lot 3 : Société Valespace : transport et traitement des déchets dangereux des ménages.



ÉCO-EMBALLAGES DEVIENT CITEO

En 2017, Eco Emballage, l'éco-organisme qui était en charge d'organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France a été remplacé par CITEO. Ce nouvel éco-organisme est né de la fusion entre Eco Emballage et Eco Folio (la filière en charge du papier).

CITEO subventionne les collectivités pour la collecte et le traitement des emballages recyclables présents sur leur territoire.

COLLECTE DES MATÉRIAUX EN DÉCHETTERIES (TONNES)

Matériaux	2017	2018
Gravats classe 3	2013	2148
Enfouissement classe 2	1158	1184
Végétaux	647	568
Ferrailles	463	507
Papiers/cartons	178	198
Bois	1583	1713
Plâtre	327	253
Mobilier (nouveau en 2016)	447	440
Pneus	52	73
Huile minérale	8	7
Huile végétale	5	5
Déchets dangereux	21	22
TOTAL	6902	7118



Hors skis usagés : 20,34 tonnes en 2018 (contre 28,2 tonnes en 2017).

LE DÉMANTÈLEMENT EN DÉCHETTERIES

Actuellement, les matériaux récupérés sont en partie revalorisés (les déchets d'équipements électriques et électroniques, les cartons, les métaux...), ou alors enfouis dans un centre technique prévu à cet effet.



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Définition

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements de la catégorie 5 du Décret. Par délibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2007, le Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise signe le 29 août 2007 la convention avec OCAD3E concernant la collecte des D3E.

Eco-organisme (Eco-Système)

Organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé, en application de la présente convention, de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. Les D3E comprennent déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10. En vertu de la convention, l'Eco-organisme est en charge du financement de la collecte

sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco-organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchetteries de Tignes Les Brévières et de Bourg Saint Maurice.

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, la collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre : gros électroménager froid (GEMF), gros électroménager hors froid (GEMHF), écrans (ECR), petits appareils en mélange (PAM).



Matériaux	2016	2017	2018
DEEE	353,5	329	348

Soit 39 768 appareils électroniques et électriques, soit 1 707 tonnes de CO₂ économisées et 351 barils de pétrole évités.

Ecomobilier

Cette filière permet de recycler les meubles usagers. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Les déchèteries des Brévières et de Bourg Saint Maurice ont collecté plus de 428 tonnes issues de l'ameublement en 2018.

ECO DDS - DÉCHETS CHIMIQUES

Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaire, filtres à huile...).

En 2018 les déchèteries du territoire ont collecté plus de 20 tonnes de DDS.

RECYLUM - COLLECTE DES LAMPES

La Communauté de Communes récupère depuis 2012 sur l'ensemble des déchetteries de Haute Tarentaise les lampes à décharge reprises par l'éco-organisme « Recylum » telles que :

- les tubes fluorescents (dits « néons »)
- les lampes basse consommation (ou fluo-compactes)
- les lampes à iodure métallique (ou aux halogénures métalliques)
- les lampes sodium (haute et basse pression)
- les lampes à vapeur de mercure
- et les lampes à leds.

ECO TLC - COLLECTE DES TEXTILES

La collecte du textile est soutenue par l'éco-organisme Eco TLC. En 2018 48.7 tonnes de textiles ont été collectés, triés localement à Ugine et valorisés en l'état ou par le recyclage leur évitant ainsi l'incinération.

COREPIL - COLLECTE DES PILES

Corepile est un éco-organisme ayant pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés sur le territoire.

En 2018, 2.3 tonnes de piles ont été collectées en déchèterie sur le territoire.



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES CARTONS PROFESSIONNELS EN TONNES

	2015	2016	2017	2018
Les Arcs - Bourg Saint Maurice				
Les Chapelles				
Sainte-Foy Tarentaise	422	429	450	485
Villaroger				
Montvalezan - La Rosière				
Tignes	266	251	284	292
Val d'Isère	247	238	265	277
TOTAL	935	918	999	1053



Tri et réduction des déchets

Le service tri et réduction des déchets a été créé en décembre 2015.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a les compétences de collecte des déchets et elle est également chargée de la sensibilisation et de la communication autour du tri et de la réduction des déchets.

Pour ce faire, deux postes d'animatrices ont été créés au sein du service tri et réduction des déchets.

Les missions des animatrices sont les suivantes :

- sensibiliser les jeunes et les scolaires à travers des animations
- sensibiliser les habitants aux consignes de tri et à la réduction des déchets (
- former les professionnels aux consignes spécifiques à leur secteur (porte à porte, accompagnement, diagnostics, formations de personnel)
- sensibiliser les touristes du territoire
- vérifier la qualité du tri à travers des analyses d'échantillons
- assurer le suivi des tonnages et la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2018 les animatrices ont réalisé 33 animations dans 7 écoles de Haute Tarentaise (Ste Bernadette, Primaire Tignes, Primaire Séez, Maternelle Séez, Ecole du centre BSM, Cité scolaire, La Gurraz).

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ses temps forts : tri & réduction des déchets, recyclage, Troc jouet, ateliers recup', compostage, mise en place de jardins potagers, gaspillage alimentaire. Quatre écoles ont d'ailleurs eu la chance de pouvoir visiter le centre de tri et l'incinérateur de Chambéry.

L'une des animations marquantes aura été le troc de jouets réalisé avec l'ensemble de l'école primaire de Tignes. Cette animation s'est déroulée en 2 temps : une séance sur la sensibilisation aux différents types d'échanges (troc, don, achat) dans chaque classe, et journée consacré au troc collectif. Une autre animation marquante aura été la participation des écoles primaires de Val d'Isère et de Séez au World Clean Up Day (15 septembre 2018), la journée mondiale de ramassage des déchets.



Création d'un petit jardin potager & installation de composteur – Ecole de La Gurraz



Ramassage du World Clean Up Day - Ecole primaire de Séez

LES FORMATIONS AUPRÈS D'ENTREPRISES ET D'ORGANISATIONS

L'année passée aura également été marquée par la formation d'équipes de professionnels en station. Les animatrices ont ainsi formé les équipes de des Club Med d'Arc 1600, de Tignes, de Val d'Isère, ainsi que le personnel des spas Deep Nature à Arc 1950.

En février 2018 le service a également achevé la mise en place du tri au Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice. Le bilan du tri en interne pour l'année 2018 dépasse même les estimations qui avaient été faite lors du diagnostic en 2017 avec près de 22 tonnes de déchets recyclables collectés. Dans la continuité du projet l'EHPAD de Bourg Saint Maurice a lui aussi souhaité rentrer dans cette démarche. En octobre 2018 les animatrices tri et réduction des déchets ont donc réalisé un travail de diagnostic pour quantifier les déchets recyclables produits par la structure (près de 4 tonnes !).

LE COMPOSTAGE

En 2018 un nouveau site de compostage partagé a vu le jour au croisement de la rue Jean Monnet et de la route de Vulmix.

Acejour, une trentaine de site de compostages partagés sont actifs et suivis par la CCHT sur le territoire. Des projets qui permettent de détourner près de 30 tonnes de déchets de l'incinérateur.

LES ÉVÉNEMENTS

Enfin, les animatrices ont sensibilisé touristes et locaux lors de nombreux événements :

- Eco Move day (à Val d'Isère),
- La Fripe c'est chic (à Tignes),
- Live in Tignes,
- Tour de France,
- Salon de l'agriculture de Bourg Saint Maurice,
- Foire Avaline,
- Journée de l'environnement (Val d'Isère),
- Marché aux fleurs,
- Marché de Bourg Saint Maurice,
- Echos Days (à Tignes),
- Festival la tête en l'air (à Hauteville Gondon).

Lors de ces événements elles proposaient aux visiteurs de participer à des jeux et des ateliers pour s'informer sur le tri et la réduction des déchets (fabrication de papier recyclé et de sacs à vrac, initiation au compostage). Ces 11 événements ont permis de sensibiliser plus de 1000 personnes au total.

Le service assure également le prêt de totems de tri et de gobelets pour les organisateurs d'événements.



Stand de sensibilisation sur la Foire Avaline – Val d'Isère

ZOOM SUR LA SEMAINE BLEUE

Enfin, le service tri et réduction des déchets a participé activement à l'animation de la semaine bleue avec le service étoile. Une semaine riche en ateliers sur la réduction des déchets avec au programme : fabrication de cosmétiques et de produits ménagers, fabrication de sacs à vrac, de tawashi et de lingettes lavables à partir de textiles de récupération, fabrication de peinture végétale, atelier sur le gaspillage alimentaire, goûter 0 déchet et troc de vêtements.



Atelier réduction du gaspillage alimentaire

Nouvelles technologies

Le Service Communication et Nouvelles Technologies est en charge de la gestion de la TNT sur les trois émetteurs que possède la collectivité et est l'interlocuteur du Département pour l'aménagement numérique (déploiement de la fibre) et l'extension de la couverture mobile en 4G.



TNT

Depuis 2011, suite à leur abandon par les chaînes, la Communauté de Communes a en charge 3 émetteurs : Villaroger 1 au Franier sur Sainte Foy Tarentaise, Tignes 2 au Bec Rouge et Val d'Isère 2 à la Daille.

La Communauté de Communes a équipé ces émetteurs secondaires de matériel pour recevoir

la TNT depuis les émetteurs pilotes des chaînes, gérés eux par TDF. Toutes les chaînes sont présentes sauf les groupes R3 (Canal+) et R7 (5 des 6 nouvelles chaînes).

En 2018, la Communauté de Communes a répondu à de nombreuses sollicitations des usagers pour des problèmes de réception de la télévision, y compris depuis les émetteurs ne lui appartenant pas.

La maintenance préventive des 3 émetteurs a été réalisée deux fois en 2018.

En décembre 2018, l'émetteur du Franier «Villaroger 1» a connu une longue panne (absence totale de chaînes) suite à la panne d'un matériel sur l'émetteur. La situation a été complexe à gérer car pendant les fêtes de fin d'année.

DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le 20 octobre 2017, le Département de la Savoie a résilié la Délégation de Services Publics qu'il avait attribué en 2016 au groupement d'entreprises «Axione/Bouygues Énergies & Services » géré localement par « THD 73 ». Il devait concevoir, réaliser et exploiter le réseau numérique très haut débit départemental de 2016 à 2026.

Ce nouveau réseau de télécommunication de fibre optique devait remplacer à terme le réseau en cuivre déployé dans les années 70 par l'opérateur historique.

En décembre 2017, le gouvernement a annoncé, lors de la Conférence nationale des territoires, la création d'un dispositif nouveau, les AMEL, pour « appels à manifestation d'engagements locaux » signés entre l'Etat, le Département et des sociétés privées.

En mai 2018, le Département de la Savoie a confirmé que l'aménagement numérique de son territoire prévu en RIP : Réseau d'Initiatives Publiques intégrera un dispositif AMEL. Fin 2018, le département suite à ses consultations, choisissait le groupement «Covage-Orange» pour déployer la fibre de 2019 à 2023 sur fonds propres en Savoie.

COUVERTURE MOBILE : 4G

En septembre 2018, la Communauté de Communes a organisé une réunion avec les communes et le département pour préparer le comité départemental de projet mobile mené par M. le Préfet dans le cadre du «New Deal» entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile.

Cette réunion interne a permis de prioriser les sites en zone blanche (absence totale d'opérateurs) qui méritent un traitement rapide par les opérateurs dans le cadre du New Deal. La zone des Chapieux a été repérée comme la plus «prioritaire».

Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est compétente en matière d'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dans le cadre de la loi NOTRe.

L'année 2018 a été une année de transition du fait du transfert de la compétence entre la commune de Bourg Saint Maurice et la Communauté de Communes.

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Haute Tarentaise est située rue de Pinon à Bourg Saint Maurice.

La gestion des places et son fonctionnement sont assurés par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

D'une capacité est 10 emplacements raccordés à une borne avec eau, électricité et assainissement. L'aire comprend également des sanitaires collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite avec 4 wc et 4 douches.

Investissements : barrière d'entrée, vidéo protection, compteurs électrique et d'eau individuels pour un montant total de 24 975 euros.

Maison funéraire

La Maison Funéraire est gérée en délégation de services.

En 2000, les intercommunalités de Aime et Bourg Saint Maurice ont, dans le cadre de leur coopération, construit une chambre funéraire à Bourg Saint Maurice.



LA GESTION DE CETTE INFRASTRUCTURE

Depuis l'ouverture, la gestion de cet équipement de proximité fait l'objet d'un partage des rôles bien précis.

La gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public relancée en 2018. Le contrat d'affermage a été conclu pour 5 ans avec la société OGF. La maison funéraire est placée sous l'autorité de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, qui en assure le contrôle et vérifie son bon fonctionnement.



RAPPORT FINANCIER

BUDGET PRINCIPAL 2018 - FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Accueil touristique hiver	15 792,56 €	16 308,00 €
Accueil touristique été	153 488,13 €	14 127,42 €
Office intercommunal	141 354,19 €	
Actions de communication	67 068,62 €	4 766,05 €
Administration générale	322 490,74 €	44 920,59 €
Indemnités des élus	89 001,35 €	
Participation à l'APTV	110 760,00 €	
Relais Télévision	21 662,50 €	25 002,06 €
Equipe Sentier	39 722,45 €	39 722,45 €
Politique en faveur de l'agriculture	66 206,58 €	
Politique en faveur des personnes âgées	213 156,80 €	1 983,00 €
Politique Jeunesse	465 792,48 €	271 452,98 €
Reliquat ALSH	108 917,38 €	
Relais Parents Assistantes Maternelles	82 229,28 €	37 829,93 €
Scolaires (RASED / ULIS-Ecole)	20 719,39 €	
Ecole de musique / Culture	612 761,72 €	209 123,18 €
Consultance architecturale	14 284,27 €	5 222,77 €
Aire d'accueil des gens du voyage	17 248,82 €	17 690,32 €
TOTAL (a)	2 562 657,26 €	677 703,21 €
Administration DMA	194 550,01 €	13 400,28 €
Déchetteries	1 172 222,97 €	321 915,15 €
Collecte	2 745 327,30 €	14 964,45 €
Transport et traitement	2 627 463,09 €	324 881,39 €
Total DMA (b)	6 739 563,37 €	675 161,27 €
Etude eau et assainissement	65 991,00 €	
Subvention budget annexe Transports	55 913,65 €	1 383,44 €
Subvention budget annexe Tourisme		
FCTVA sur dépenses d'entretien		4 186,80 €
Zones activités économiques	- 4 188,80 €	
Subventions non affectées		
TOTAL (c)	117 715,85 €	5 570,24 €
Produit fiscal		2 557 608,00 €
TEOM		8 063 216,00 €
Participation au redressement des finances publiques de l'Etat	540 974,00 €	
FPIC : Fonds de péréquation (national)	3 287 763,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	38 119,12 €	
TOTAL (d)	3 866 856,12 €	10 620 824,00 €
DGF touristique	2 624 683,00 €	5 273 450,00 €
Dotations aux amortissements	977 359,50 €	
Amortissement des subventions		29 377,63 €
Produits de cession		
TOTAL (e)	3 602 042,50 €	5 302 827,63 €
TOTAL (a+b+c+d+e)	16 888 835,10 €	17 282 086,35 €
Equipe environnement	68 987,82 €	44 553,67 €
GEMAPI		
Résiliation marché GEMAPI	10 591,49 €	
Dépenses imprévues		
Total GEMAPI (f)	79 579,31 €	44 553,67 €
TOTAL (a+b+c+d+e+f)	16 968 414,41 €	17 326 640,02 €
Recettes exceptionnelles (g)		
Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		5 808 320,26 €
Excédent de fonctionnement SMIOM		250 935,83 €
Excédent prescrit 2015 à 2017 régul trésor		8 679,29 €
Réserves d'autofinancement		
Virement à la section d'investissement		
Total section de fonctionnement	16 968 414,41 €	23 394 575,40 €

BUDGET PRINCIPAL 2018 - INVESTISSEMENT

Investissement	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Equipe sentiers	39 734,33 €	
Accueil touristique	1 087 049,44 €	85 755,00 €
Investissements pour les services	104 138,82 €	9 963,00 €
Locaux RPAM	333 658,78 €	168 488,00 €
BOM	172 300,84 €	
Conteneurisation	259 740,60 €	
Matériel garage	1 586,98 €	
Karcher	8 311,50 €	
Politique réduction des déchets	9 528,64 €	
Aménagement école de musique	2 069 139,80 €	35 000,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	25 275,12 €	300,00 €
Quai de transfert Valezan		
Total des dépenses/recettes d'équipement	4 110 464,85 €	299 506,00 €
Total des restes à réaliser (b)	99 624,72 €	111 887,95 €
Emprunt	264 133,58 €	1 140 000,00 €
FCTVA		264 136,93 €
Total des dépenses/recettes financières (c)	264 133,58 €	1 404 136,93 €
Amortissement des subventions	29 377,63 €	
Dotations aux amortissements		977 359,50 €
Virement de la section de fonctionnement		
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	29 377,63 €	977 359,50 €
Equipe environnement	44 360,97 €	
GEMAPI	1 615 819,44 €	1 695 387,96 €
Total des dépenses/recettes GEMAPI (e)	1 660 180,41 €	1 695 387,96 €
Solde d'exécution de la section de fonction	55 928,42 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé		55 928,42 €
Excédent d'investissement reporté		574 404,48 €
Déficit d'investissement reporté		
Total section d'investissement (a+b+c+d+e)	6 219 709,61 €	5 118 611,24 €

RAPPORT FINANCIER

BUDGET 2018 ABATTOIR

<u>Fonctionnement</u>	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		4 988,96 €
Subvention du budget principal		53 948,58 €
Subventions autres collectivités		5 875,00 €
Quote part subvention		
Subvention au délégataire	10 000,00 €	
Dotations aux amortissements	54 812,54 €	
TOTAL section de fonctionnement	64 812,54 €	64 812,54 €
<u>Investissement</u>	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifiques	4 860,00 €	
Aménagement constructions	3 970,68 €	
Agencements et aménagements divers	339,60 €	
Restes à réaliser	3 642,00 €	11 797,43 €
Dotations aux amortissements		54 812,54 €
FCTVA		1 304,51 €
Excédent d'investissement reporté		57 325,11 €
TOTAL section d'investissement	12 812,28 €	125 239,59 €

BUDGET 2018 MAISON FUNÉRAIRE

<u>Fonctionnement</u>	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Réparations sur biens immobiliers		
Annonce	2 076,00 €	
Maintenance		
Autres impôts	665,00 €	
Dotations aux amortissements	11 824,40 €	
Redevance versée par le fermier		12 820,00 €
Produits divers		665,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		1 665,59 €
TOTAL section de fonctionnement	14 565,40 €	15 150,59 €
<u>Investissement</u>	Compte administratif	
	Dépenses	Recettes
Aménagements des constructions		
Créance transfert de TVA		
FCTVA		
Dotations aux amortissements		11 824,40 €
Excédent d'investissement reporté		
Excédent de fonctionnement capitalisé		8 638,91 €
TOTAL section d'investissement	- €	20 463,31 €

RAPPORT FINANCIER

BUDGET 2018 TRANSPORTS

	Compte administratif
Fournitures administratives	
Primes d'assurances	2 358,40 €
Indemnités au comptable et aux régisseurs	
Transports collectifs	1 155 342,57 €
Voyages et déplacements	
Services bancaires	349,78 €
Remboursements de frais	1 383,44 €
Autres services extérieurs	14,00 €
Subventions versées	
Charges diverses de gestion courante	87 216,90 €
Salaires	49 573,03 €
TOTAL DEPENSES	1 296 238,12 €
	Compte administratif
Transport de voyageurs	136 893,31 €
Remboursements de frais	1 103 431,16 €
Subventions d'exploitation	55 913,65 €
Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL RECETTES	1 296 238,12 €

LISTE DES PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX CONCLUS EN 2018 :

- Organisation et gestion d'un accueil de loisirs à Val d'Isère (73150)
- Organisation et gestion d'un accueil de loisirs à Tignes (73320)
- Aménagement d'un itinéraire cyclable – 1ère section : Du Pont de la Bonneville au lieu-dit l'Ile situés sur la commune de Villaroger
- Aménagement intérieur de l'école de musique et du Relais Parents et Assistantes Maternelles de Bourg-Saint-Maurice (décomposé en 10 lots)
- Étude de gestion des boues d'épuration et de faisabilité d'une méthanisation
- Fabrication, fourniture et dépose et pose de supports d'interprétation et de valorisation pour le Site Classé du Col de l'Iseran
- Réparation du Canal de l'Isère
- Aménagement d'un cassis au niveau de la RD 902
- Marché de téléphonie (Groupement de Commandes)

DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS CONCLUES EN 2018

- Délégation de service public pour la gestion, par affermage, de la chambre funéraire de Bourg-Saint-Maurice (73700)

MARCHÉS TRANSFÉRÉS DE VAL D'ISÈRE DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du Canal de l'Isère
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'Isère dans la plaine de la Daille
- Aménagements hydrauliques de l'Isère dans la plaine de la Daille

Rapport rédigé par les Services et le Service Communication - Mise en page : Service Communication - Année 2018 - Crédits photos : Les agents de la CCHT, Mikael JOUSSEAUME, Mairie des Chapelles, Mairie de Villaroger, Office de Tourisme de la Rosière, Thierry Lacour, Pascal Lebeau, Grégory Henry, Anaïs Eustache, Benoît Launay, FUJ, Agence Nuts, Agence Merci, Le Dôme Théâtre.

Communauté de Communes de Haute Tarentaise

contact@hautetarentaise.fr - 04 79 41 09 63
8 rue Célestin Freppaz BP1 73707 Séez Cedex
www.hautetarentaise.fr

